

Contrat de Relance et de Transition Écologique

**Communauté de communes de l'Aire Cantilienne,
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
Communauté de communes Senlis Sud Oise**

Version définitive – 15/12/2021

SOMMAIRE

1. Article 1 - Objet du CRTE.....	4
1.1. Préambule.....	4
1.2. Objet du contrat de relance et de transition écologique	4
1.3. Un CRTE qui valorise les cadres stratégiques et programmatiques locaux existants 6	
1.4. Les principaux dispositifs contractuels avec l'Etat en cours sur le territoire	6
1.5. Une démarche concertée et phasée pour l'élaboration du CRTE	6
2. Les ambitions du territoire	8
2.1. Un territoire qui affirme et assume son positionnement interrégional	8
2.2. Une terre de patrimoines exceptionnels qui relève les défis de la transition écologique et énergétique.....	9
2.3. Un territoire qui fait de la préservation de sa qualité de vie un levier majeur de sa cohésion sociale.....	10
3. Les orientations stratégiques.....	11
3.1. Le cadre stratégique global	11
3.2. Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique ...	12
3.2.1. Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises.....	12
3.2.2. Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire.....	13
3.2.3. Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	13
3.2.4. Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine	14
3.3. Entre forêts et rivières : la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine	15
3.3.1. Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels.....	15
3.3.2. Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs .	17
3.3.3. Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets.....	18
3.4. Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale.....	18
3.4.1. Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements	20
3.4.2. Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	21
3.4.3. Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages	22
3.5. Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	22
3.5.1. Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	23
3.5.2. Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables	24
3.5.3. Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité	25
4. Article 2 - Engagement général des parties.....	26
4.1. Dispositions générales concernant les financements	26

4.2. Les trois EPCI à fiscalité propre signataires	26
4.3. L'État, les établissements et opérateurs publics.....	27
5. Article 3 - Gouvernance	28
5.1. Le comité de pilotage	28
5.2. Le comité technique.....	28
5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	29
6. Article 4 - Suivi et évaluation du CRTE	29
7. Article 5 - Entrée en vigueur et durée du CRTE	30
8. Article 6 - Evolution et mise à jour du CRTE	30
9. Article 7 - Résiliation du CRTE	30
10. Article 8 - Traitement des litiges	30
ANNEXE : Tableau des actions.....	31

ENTRE

La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne,

Représentée par son Président M. François Deshayes, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,
Ci-après désignée par « la CCAC »,

D'une part,

La Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Représentée par son Président M. Arnaud Dumontier, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,
Ci-après désignée par « la CCPHOH »,

D'autre part,

La Communauté de communes Senlis Sud Oise,

Représentée par son Président M. Guillaume Maréchal, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,
Ci-après désignée par « la CCSSO »,

D'autre part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète de l'Oise, Mme Corinne Orzechowski
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Article 1 - Objet du CRTE

1.1. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Pour pleinement participer à ces objectifs, les communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise, et leurs communes respectives, ont souhaité s'engager collectivement dans cette démarche de contractualisation.

1.2. Objet du contrat de relance et de transition écologique

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des trois EPCI autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. De fait, il s'inscrit :

- Dans le temps long en forgeant une stratégie ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale ;
- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Le contenu du CRTE est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations, en s'employant à intégrer et articuler les dispositifs contractuels d'ores et déjà en vigueur sur le territoire.

Il s'agit d'un contrat pluriannuel d'une durée de 6 ans (période 2021-2026). Il contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période 2021-2026 et fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances.

Le CRTE constitue un outil souple et évolutif. Il pourra à ce titre être enrichi ou amendé par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

1.3.Un CRTE qui valorise les cadres stratégiques et programmatiques locaux existants

Les trois communautés de communes de l’Aire Cantilienne, des Pays d’Oise et d’Halatte et de Senlis Sud Oise et leurs partenaires ont souhaité s’engager en commun dans cette démarche de contractualisation avec l’Etat.

Les coopérations entre ces trois territoires sont déjà une réalité bien ancrée à travers des cadres stratégiques et/ou de programmation intéressants tout ou partie de ces trois intercommunalités :

- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), conclu le 17 décembre 2020 entre la CCAC, la CCSSO et la CCPHO pour la période 2021-2026 ;
- Le Plan de déplacements mutualisés (PDM) « Mobilités Sud-Oise » signé en 2019 à l’échelle de six EPCI dont les trois EPCI concernés par le présent contrat ;
- La Charte du PNR Oise-Pays de France.

Les objectifs et les orientations de ces documents de planification et de programmation sont pleinement intégrés à la stratégie et la programmation CRTE.

Par ailleurs, les intercommunalités ont établi à leur échelle des documents de planification et de programmation qui sont également valorisés :

- Le SCoT de la CCPHO, approuvé en 2011, actuellement en cours de révision ;
- Le Plan de Prévention de l’atmosphère de la CCPHO ;
- Le Programme local de prévention des déchets de la CCAC.

Enfin, le niveau d’intégration de la coopération communautaire n’est pas identique au sein de chacune des trois communautés de communes. De fait, les portages des projets qui seront inscrits au CRTE pourront être différenciés : projets portés par les communautés de communes, projets portés par les communes voire des syndicats spécifiques (pour le cycle de l’eau par exemple).

1.4.Les principaux dispositifs contractuels avec l’Etat en cours sur le territoire

Le CRTE a vocation à améliorer la lisibilité de l’action publique sur le territoire. A travers ce contrat, l’ambition est de simplifier et d’unifier les dispositifs de contractualisation existants entre l’Etat et les collectivités. De fait, le présent document reprend à son compte les principaux dispositifs de contractualisation en cours :

- Dispositif national « Cœur de ville » pour la commune de Senlis ;
- Contrat de ville, Programme National de Rénovation Urbaine, et Programme « Petites villes de demain » pour la commune de Pont-Sainte-Maxence ;
- Programme national « Territoires d’industrie » couvrant le territoire de six EPCI du Sud de l’Oise dont les trois EPCI concernés par le présent contrat.

1.5.Une démarche concertée et phasée pour l’élaboration du CRTE

Depuis le début d'année 2021, les trois communautés de communes et les communes, en concertation étroite avec l'Etat, ont engagé le travail d'élaboration du CRTE.

Dans cet objectif, un protocole d'engagement du CRTE a été validé en septembre 2021. Il fixe les grands principes de son élaboration et de sa mise en œuvre future ; ils sont repris et précisés dans le présent document.

Ce protocole d'engagement a permis de mettre en exergue le besoin d'assistance technique et d'ingénierie des communes et communautés de communes pour formaliser de manière opérationnelle et concrète leurs projets et les accompagner dans leurs démarches de contractualisation avec l'Etat et les autres partenaires institutionnels nationaux.

A ce titre, l'Etat et les trois communautés de communes ont acté le principe de cofinancement d'un poste de « chef de projet CRTE » mutualisé à part égale entre la CCAC, la CCPHOH et la CCSSO, déduction faite du cofinancement du poste par l'Etat pour un montant de 30 000 € sur un an, pour assurer le suivi et l'animation du CRTE et optimiser les financements (recrutement en cours).

Tout au long de l'élaboration du CRTE, de nombreuses parties prenantes ont été associées à sa réalisation (Agence d'urbanisme Oise les Vallées, PNR Oise-Pays de France...), et une attente particulière a été portée à ce que l'ensemble des communes constitutives de la CCAC, la CCPHOH et la CCSSO soient pleinement associées à la démarche et participent activement à la co-construction du CRTE.

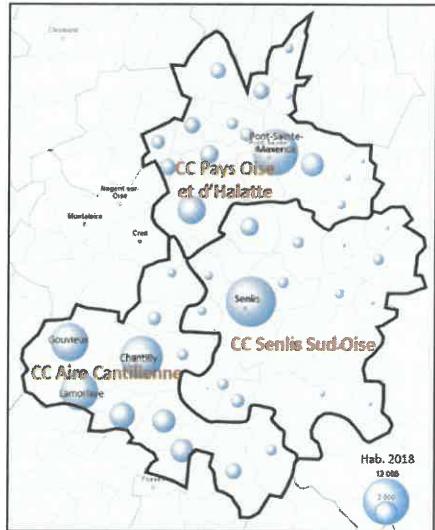
Au-delà de la signature du CRTE, une attention particulière sera portée, tout au long de la vie du contrat, à poursuivre l'association de représentants de la société civile, à l'animation, l'enrichissement et le suivi du CRTE.

A cet égard, afin de débuter le cycle des actions du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique, les communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte, et de Senlis Sud Oise lanceront une campagne de communication et d'actions vers les nouvelles générations qui seront demain les prescriptrices de la transition écologique. La Journée Internationale de la Forêt sera l'évènement annonçant le démarrage de ce contrat. Ainsi, des actions ludiques et pédagogiques sur le thème de l'Arbre et de la Forêt ouvriront le plan d'une programmation à venir de 6 ans sur l'ensemble des communes.

2. Les ambitions du territoire

Le territoire du CRTE couvre 45 communes du département de l'Oise regroupées au sein de trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- La communauté de communes de l'Aire Cantilienne, composée de 11 communes, regroupe 45 000 habitants
- La communauté de communes de Senlis Sud Oise, composée de 17 communes, regroupe 24 300 habitants
- La communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, composée de 17 communes, regroupe 34 200 habitants



Au total, ce sont 103 500 habitants qui vivent dans cet espace du Sud du département de l'Oise, soit près de 13% de la population du département.

Au sein de ce territoire, l'accès à l'emploi et aux services s'organise à partir d'un maillage urbain constitué de quelques villes entre 10 000 et 15 000 habitants (Senlis, Chantilly, Pont-Sainte-Maxence), de quelques bourgs de taille intermédiaire et de la grande proximité villageoise.

2.1. Un territoire qui affirme et assume son positionnement interrégional

Par son positionnement géographique, le territoire des trois communautés de communes s'inscrit dans une dimension interrégionale incontestable : la région Hauts-de-France bien évidemment mais également la région Ile-de-France avec laquelle il entretient des liens étroits.

Ce positionnement, au cœur de flux intenses de personnes et de marchandises de dimension nationale voire européenne est porteur de nombreuses opportunités pour notre territoire mais nous devons être particulièrement vigilants quant à la qualité des développements qui lui sont associés.

Tout d'abord, notre territoire s'inscrit dans ou à proximité de faisceaux d'infrastructures majeures : autoroute A1, autoroute A16, réseau ferré, plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle, etc. Ce positionnement interrégional va se conforter dans les années à venir avec la création du barreau LGV Roissy-Creil ou encore le projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) et sa liaison avec le canal Seine-Nord-Europe. Situé au Nord du Grand Paris, le territoire s'inscrit directement dans l'aire d'influence des grands pôles d'emplois de la région parisienne, au premier rang desquels la plateforme aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle ainsi que le cœur aggloméré de la région Capitale. De nombreux actifs résidant sur le territoire se rendent ainsi dans ces centres d'emplois pour travailler.

Les grands projets d'infrastructures évoqués ci-dessus, alternatifs au transport routier, constituent des opportunités pour le développement de notre territoire à condition que nous fassions preuve de volontarisme dans le choix des activités économiques que nous souhaitons accueillir (non polluantes, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois) et dans la maîtrise de notre développement résidentiel.

Notre situation géographique nous positionne également dans une logique d'interface entre des grands ensembles naturels et patrimoniaux. Nos vastes espaces forestiers constituent de réels « poumons verts » pour

les régions très urbanisées dans lesquelles nous nous inscrivons. Ils sont également un maillon essentiel de la trame verte du grand ensemble forestier nord-parisien qui s'étend des forêts franciliennes, au sud, au massif de Saint-Gobain et, au-delà, aux forêts ardennaises, au nord-est. Cet ensemble de plus de 550 km² constitue l'un des plus grands écosystèmes forestiers de plaine d'Europe tempérée. De fait, **notre engagement dans la préservation de nos grands ensembles forestiers, des rivières et milieux humides qui leur sont associés constituent, au-delà d'une exigence locale, un enjeu régional et interrégional que nous souhaitons pleinement relever dans une logique de solidarité.**

2.2. Une terre de patrimoines exceptionnels qui relève les défis de la transition écologique et énergétique

Situé au sud du département de l'Oise, le territoire des communautés de communes de l'Aire Cantilienne, de Senlis Sud Oise et des Pays d'Oise et d'Halatte, constitue une entité géographique et historique présentant une forte identité. Véritable poumon vert du nord de Paris, il s'inscrit dans sa quasi-totalité au sein du Parc naturel régional Oise Pays de France. Il conserve un caractère rural marqué, à dominante forestière et agricole et constitue un espace cohérent, très différent des territoires qui l'entourent : la vaste plaine agricole du Valois à l'est, la Plaine de France et de Roissy, en pleine expansion et la vallée de l'Oise, fortement industrialisée.

Par ailleurs, son patrimoine culturel et bâti est l'un des plus riches du nord de la France : cathédrale secteur sauvegardé de la cité médiévale de Senlis, château de Chantilly et son domaine de plus de 6000 ha, abbaye royale du Moncel à Pontpoint – Pont-Sainte-Maxence, nombreux parcs et jardins...

Nous souhaitons inscrire notre action future encore davantage dans la préservation et gestion durable de nos patrimoines exceptionnels. En effet, les enjeux sont importants et multiples :

- les effets du changement climatique sont déjà palpables sur nos espaces forestiers et sur la biodiversité locale ;
- la pression à l'urbanisation (logement, développement économique) que nous connaissons doit être maîtrisée afin de préserver nos sols agricoles et les continuités écologiques qui font le lien entre nos espaces forestiers ;
- notre réseau hydrographique se caractérise par son importante artificialisation et les milieux humides associés (marais, tourbières, prairies humides...) sont fragilisés ;
- les nouvelles formes d'urbanisation méritent de mieux s'articuler avec la qualité patrimoniale de nos villes, bourgs et villages et anticiper davantage le réchauffement climatique ;

Au-delà des aspects de préservation et gestion, **nous souhaitons également inscrire notre action future dans une meilleure valorisation endogène de ces patrimoines** en veillant tout particulièrement à relever les enjeux de la transition écologique et énergétique :

- les potentiels de développement d'énergies renouvelables sont importants en lien avec la valorisation de nos forêts ;
- la qualité de nos essences forestières constitue une opportunité pour le développement du bois d'œuvre dans nos constructions ;
- nos productions agricoles peuvent être mieux valorisées localement ;
- nos filières emblématiques de grande renommée tels l'hippisme et le tourisme constituent des leviers majeurs de développement économique et d'emplois dont l'exemplarité en termes de développement durable doit être poursuivie et approfondie.

2.3. Un territoire qui fait de la préservation de sa qualité de vie un levier majeur de sa cohésion sociale

Notre territoire propose un cadre de vie de qualité et alternatif à celui des grands ensembles urbains qui nous bordent, tout particulièrement en Ile-de-France.

Au-delà de nos espaces naturels, la qualité des aménagements de nos villes, bourgs et villages et notre action volontariste en termes d'équipements et services en direction de tous nos habitants et actifs ont forgé cet art de vivre et construit notre cohésion sociale : équipements et services en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes plus âgées, équipements et services culturels et sportifs, offre de santé, offre commerciale, maintien des services publics « régaliens », etc.

L'attractivité résidentielle de notre territoire pour des ménages en recherche d'authenticité et de nature, le vieillissement de notre population, la grande diversité des profils sociologiques des ménages, l'évolution des formes et des temps de travail (télétravailleurs, travailleurs « nomades ») ou encore les évolutions des moyens d'accès aux offres de services (technologies numériques notamment) nous obligent à **poursuivre nos efforts en termes d'équipements et services mais également d'offre de logements** afin de préserver cette cohésion sociale. **Nous serons particulièrement vigilants quant à la qualité environnementale et énergétique dans le cadre de la rénovation/construction de nos équipements.** Cette « économie résidentielle » constituera également un levier important pour le maintien-développement de l'emploi local : métier des services à la personne, artisans du secteur de la construction, dynamique commerciale, etc.

Nos offres de mobilité, pour accéder aux équipements et services et pour accéder au marché du travail au sein ou en dehors du territoire (tout particulièrement vers les grands pôles d'emplois franciliens), évolueront dans une logique d'apaisement des trafics automobiles dans nos centres-villes et centres-bourgs et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, nous souhaitons que chaque ménage puisse réaliser un **parcours résidentiel** complet sur le territoire, ce qui exigera encore des efforts en termes de diversification des offres de logements et de reconquête qualitative, notamment énergétique du parc existant.

3. Les orientations stratégiques

3.1. Le cadre stratégique global

La démarche ayant concouru à l'élaboration du présent CRTE a abouti à la définition de **quatre grands axes stratégiques** présentés dans le schéma ci-dessous, en appui desquels se structurent 13 domaines d'interventions. L'ensemble des projets et actions inscrits au CRTE sont recensés dans un tableau récapitulatif qui reprend ces grands axes et domaines d'intervention (cf. annexes).

Dans les chapitres qui suivent sont détaillés les enjeux qui sous-tendent chacun de ces axes ou domaines et sont mentionnés à titre illustratif quelques-uns des projets retenus dans le cadre du CRTE et qui seront engagés au cours de la présente mandature.

Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité
Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises	Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements	Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières
Appuyer et soutenir les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire	Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs	Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables
Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets	Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages	Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité
Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine			

4 grands axes stratégiques qui se déclinent en thématiques de projet

Attractivité / Economie	Gestion durable des ressources / Patrimoines	Cohésion sociale et territoriale	Mobilités
Zones d'activités Pépinières, hôtels d'entreprises... Fiches Circuits courts, agriculture bio... Filière bois Filière cheval Tourisme Innovation, chimie verte, biomimétisme	Biodiversité Gestion de la forêt Zones humides Lutte contre l'érosion des sols Eau, AEP, Assainissement Urbanisme durable Qualité architecturale Valorisation des déchets	Logement Accès aux services publics Santé Petite enfance Enfance-jeunesse Personnes fragiles Sport-culture Vitalité associative Dynamique commerciale	Grands projets d'infrastructures (LGV, Mageo...) Gares / Pôles multimodaux Mobilités douces / Vélo, pistes cyclables Offres locales (TAD, covoiturage...) Services itinérants Mobilités décarbonées électrique / stations hydrogène / GNV...

3.2. Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique

Le territoire bénéficie d'une **localisation stratégique**, à proximité immédiate des bassins d'emplois du Grand Paris et sur un corridor majeur de développement Nord-Sud, connectant le pôle de Roissy aux pôles économiques du Nord de l'Europe. Cette situation géographique favorable combinée à un cadre de vie très qualitatif (forêts, villages de caractère, patrimoine bâti...), à de bonnes connexions en transport, et à la pénurie et la cherté du foncier disponible, expliquent le **profil majoritairement tertiaire et résidentiel** de notre économie ainsi que la **présence des activités rurales** en lien avec notre socle agricole et forestier et des filières emblématiques (hippisme). S'inscrivant dans la vallée de l'Oise, le territoire de la CCPOH présente également un caractère industriel davantage marqué que pour les deux autres communautés de communes.

Comptant autant d'emplois que d'actifs occupés (34 000 environ), **notre territoire souhaite conforter sa vocation productive.**

Pour autant, face à la **crise sanitaire** qui a impacté brutalement et durablement les entreprises du sud du département de l'Oise, et à plus forte raison encore l'activité de la plateforme aéroportuaire de Roissy (principal pôle d'emploi exogène au territoire), il apparaît plus que jamais nécessaire de nous mobiliser collectivement pour **redynamiser l'emploi local**, soutenir nos filières emblématiques et favoriser l'émergence de nouvelles activités compatibles avec la préservation de notre patrimoine naturel : filière bois, filière cheval, commerce, artisanat, secteurs d'innovation (comme le biomimétisme)... en complément des activités touristiques

Cette stratégie territoriale, doit permettre notamment d'attirer et retenir de nouveaux publics-cibles de télétravailleurs, créateurs, entrepreneurs, artisans.

Il s'agit également de tirer parti des grands projets d'infrastructures (Canal Seine Nord Europe, Mageo, TGV Roissy Picardie...) pour dynamiser l'emploi local et favoriser l'accès à la commande publique pour nos entreprises, notamment dans le secteur de la construction.

Au-delà, la crise nous invite à repenser notre modèle de développement et à **privilégier une approche résolument qualitative** pleinement en prise avec les enjeux de transition écologique et de gestion raisonnée des espaces naturels.

Voici les leviers d'action concrets que nous décidons de mettre en œuvre dans le cadre de ce CRTE afin de soutenir notre attractivité économique.

3.2.1. Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises

A l'heure de la reprise et de la stratégie nationale de reconquête industrielle (France relance), nous devons consolider la capacité de notre territoire à accueillir des entreprises.

Face à la pénurie de foncier disponible pour installer des activités économiques, nos trois EPCI font le choix, lorsque c'est nécessaire, de privilégier l'optimisation (densification, optimisation de la taille des lots) et les extensions de zones existantes plutôt que la création de nouvelles zones d'activités. Pour autant, nous souhaitons que ces développements soient limités au strict minimum, dans un objectif de sobriété foncière.

En effet, nous souhaitons orienter prioritairement nos actions vers une **montée en gamme de notre offre foncière et immobilière existante**, notamment à travers la modernisation, la requalification, et l'amélioration de la performance énergétique de nos parcs d'activités. Cette stratégie vise aussi la **reconversion de nos friches** pour permettre d'y accueillir de l'activité économique et mettre sur le marché de nouvelles offres sans

pour autant accélérer l'artificialisation des sols. Enfin, il s'agit également d'**améliorer la desserte de nos pôles économiques** par la création de nouvelles voies d'accès.

3.2.2. Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire

Au-delà, afin de maintenir une diversité d'emplois et activités sur le territoire, la CCAC, la CCPHO et la CCSSO s'attachent à proposer aux créateurs, entrepreneurs et artisans une offre de locaux adaptés à leurs besoins. Cette politique passe par le développement des tiers-lieux, incubateurs, pépinières d'entreprises et villages d'artisans, au cœur des centres-villes et centres-bourgs mais qui peuvent également trouver toute leur place dans des communes au profil plus rural. Cette offre nouvelle permettra de **compléter le parcours résidentiel des entreprises** et de répondre à l'ensemble des besoins.

3.2.3. Accompagner le développement des filières durables et l'innovation

Nous souhaitons faire de la transition écologique le fil directeur de notre politique de soutien aux filières emblématiques du territoire.

- **Développer les productions bio et les circuits courts dans l'agriculture**

Le terroir agricole du territoire, riche, est le support d'une agriculture majoritairement de grandes cultures, qu'il s'agit d'accompagner dans ses développements et ses mutations. La part des productions biologiques est à ce jour marginale, très en-deçà de la moyenne nationale et des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (20% en 2020). Pourtant, sur un territoire périurbain à la typologie de ménages plutôt favorisés, la demande pour des produits issus de l'agriculture biologique et locale est forte. Ce marché est actuellement assuré pour une grande part par des importations de produits.

Tout en continuant de soutenir nos agriculteurs « traditionnels », nous souhaitons donc encourager la diversification des productions agricoles et le développement de pratiques alternatives à la grande culture, telles que les productions biologiques, la permaculture, la mise en place de circuits courts en nous inscrivant dans la démarche initiée par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (Recherche de foncier agricole vacant, accompagnement et aide financière des porteurs de projet).

- **Soutenir le développement de la filière cheval**

Patrimoine vivant, et figure emblématique de l'identité du cœur du territoire, le cheval est, d'une part, un élément culturel indissociable de l'histoire locale et du cadre de vie, et d'autre part, un atout économique et social, porteur de dynamisme. Les activités hippiques d'entraînement des chevaux de courses constituent une des premières sources d'emploi du territoire, avec plus de 2 000 actifs. Les activités liées à la filière cheval sont emblématiques et portent une concentration unique de savoir-faire, de compétences et d'emplois. Afin de consolider la filière cheval, la CCAC envisage plusieurs actions d'envergure, dont la création d'un Pôle polyvalent d'équipements et de services de la filière « Cheval », pour lequel elle lancera prochainement une étude de faisabilité.

- **Explorer le potentiel de la filière bois et d'autres segments de valorisation énergétique**

Couvert dans sa quasi-totalité par un parc naturel régional, à la convergence de plusieurs grands ensembles forestiers (forêt de Chantilly, forêt d'Halatte, forêt d'Ermenonville, forêt de Compiègne) et au cœur d'une trame verte, le territoire de nos trois EPCI constitue un véritable poumon vert et la forêt y est omniprésente. Ce patrimoine naturel de plus de 30 000 hectares représente aussi une ressource économique qu'il s'agit

d'exploiter durablement. A cette fin, nos collectivités souhaitent dès maintenant engager une **étude de faisabilité pour soutenir le développement de la filière bois**, avec, en priorité, des débouchés dans le secteur de la construction, de l'énergie (bois-chauffage), et les sous-produits de bois (emballages notamment).

Il s'agira également à travers le CRTE de soutenir le développement des énergies renouvelables sur notre territoire en tant que secteur créateur de valeur et d'emploi, et ce, en lien avec les orientations et actions du PCAET. A cette fin, nos EPCI souhaitent porter des projets relatifs à la valorisation énergétique (station GNV, méthanisation) des déchets alimentaires des ménages et issus de l'activité agricole et de la filière « cheval ».

- **Soutenir la transition écologique des filières industrielles et logistiques (report modal à partir des liaisons fluviales et routières)**

Notre territoire est situé sur une dorsale économique, entre le Grand Paris et le Nord de l'Europe. Cet axe majeur au plan du transport et de la logistique fait l'objet de plusieurs grands projets d'infrastructures - ferroviaires, fluviales - qui doivent nous permettre de réduire notre empreinte carbone à travers le report modal et d'assurer nos approvisionnements de manière plus durable. A cet égard, le projet d'aménagement de l'Oise « MAGEO » renforcera significativement la capacité de notre voie d'eau pour le transport de marchandises, en lien avec le Canal Seine Nord Europe.

- **Développer l'innovation autour de filières d'avenir et consolider l'écosystème local en diversifiant nos moteurs économiques**

En lien avec la stratégie de développement économique et d'innovation portée au niveau régional (REV3), nous souhaitons favoriser le développement de l'innovation et de filières d'avenir en lien avec l'économie de la connaissance. Cette volonté suppose la création de passerelles entre l'enseignement supérieur, les formations professionnelles et les entreprises et le développement de lieux dédiés, à l'instar du pôle d'excellence en projet dans le quartier Ordener à Senlis.

3.2.4. Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine

Riches d'un patrimoine naturel, urbain et architectural exceptionnel, les communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise, proposent aux visiteurs, excursionnistes et touristes, un véritable voyage à travers plus d'un millénaire d'Histoire de France.

Le profil type des visiteurs se caractérise par :

- une clientèle de proximité attirée par les espaces naturels et l'Histoire,
- en majorité Français, et étrangers proche : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni en tête des nationalités, mais avec une croissance notable des clientèles étrangères lointaines (Etats-Unis, Asie, Brésil),
- une clientèle d'affaires très présente,
- une majorité d'excursionnistes (visiteurs à la journée) et de courts séjours,
- une majorité de voyages en couples,
- un visitorat au profil socio-culturel élevé.

Au vu de la qualité et de la diversité de l'offre touristique, le secteur pourrait jouer un rôle structurant pour l'économie locale. Pourtant les retombées restent encore relativement faibles dans la mesure où les visiteurs viennent souvent à la journée et que leur parcours se limite bien souvent aux sites phares (Domaine de Chantilly, Centre historique de Senlis, parc Astérix, etc.) sans irrigation sur le reste du territoire. A travers ce

CRTE, nous souhaitons soutenir le développement du tourisme, en complément des contrats de rayonnement touristique dans lesquels nous sommes déjà engagés.

Afin de renforcer notre attractivité touristique et les retombées générées par la filière, et en complément des efforts menés par nos offices du tourisme en termes de promotion, nous souhaitons travailler prioritairement sur les axes suivants :

- **l'enrichissement de l'offre touristique** et des « **parcours-clients** », en veillant à ce que cette offre soit répartie sur l'ensemble du territoire, afin que les retombées profitent à tous,
- **le développement et la diversification de l'offre d'hébergement en milieu rural** afin de générer davantage de nuitées et de répondre aux besoins des clientèles moins aisées (qui ont du mal à se loger sur le territoire) et des familles,
- **la valorisation des berges de l'Oise** et le développement du **tourisme fluvial**.

3.3. Entre forêts et rivières : la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de notre patrimoine

Notre territoire du sud du département de l'Oise est bien sûr marqué par la place centrale jouée par la forêt, mais également par une diversité de paysages naturels alternant vallées, landes, coteaux calcaires, et un réseau hydrographique très dense composé de rivières et cours d'eau (l'Oise, la Nonette, l'Aunette...), étangs et milieux aquatiques abritant une abondante biodiversité, localement rehaussée d'une faune et d'une flore rares, voire endémiques pour certaines espèces. La richesse de nos paysages et de notre cadre de vie tient également à nos villes et villages de caractère, cités médiévales, et sites remarquables, qui constituent un riche patrimoine architectural.

Mais ce patrimoine naturel et bâti est aujourd'hui fragilisé, les continuités écologiques et notre mode de vie sont menacés par le développement de l'urbanisation et les conséquences du changement climatique.

Face à ces menaces, la CCAC, la CCPOH et la CCSSO souhaitent, à travers ce CRTE, affirmer comme objectifs prioritaires de leur action commune la **préservation du patrimoine environnemental et architectural** du territoire, la **gestion durable de ses ressources naturelles**, la recherche et la mise en place d'un **modèle de développement plus durable** et une plus grande sobriété notamment au plan foncier et énergétique.

Viser un territoire de qualité, c'est se donner les moyens d'**adopter une approche de long terme pour préserver, gérer, qualifier et valoriser nos villes et villages, nos campagnes, nos grands paysages, notre maillage écologique, nos milieux naturels et notre biodiversité** (cours d'eau, zones humides, forêts, agriculture péri-urbaine, etc.) **mais aussi pour prévenir et gérer les risques**. Il s'agit là d'une condition essentielle non seulement pour conforter notre attractivité résidentielle et touristique, mais aussi pour opérer les grandes transitions qu'il nous faut anticiper et accompagner.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des volontés locales et des projets qui dessinent d'ores et déjà une feuille de route écologique et de qualité urbaine pour le territoire. Ainsi, cette démarche reprend et consolide les travaux déjà menés par les trois EPCI dans le cadre de l'élaboration de leur **PCAET** (Plan climat-air-énergie territorial), ainsi que les orientations et mesures exprimées à travers la **charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France**.

3.3.1. Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels

● Préserver la biodiversité

Le territoire de la CCAC, CCPOH et CCSSO abrite une forte densité de sites de biodiversité remarquable : on recense, à l'échelle du PNR, la présence de 7 sites Natura 2000 et 26 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt

écologique faunistique et floristique) couvrant une superficie totale de 50 000 ha. Ces sites participent aux différents réseaux écologiques du territoire dont ils constituent pour partie les réservoirs de biodiversité : réseau forestier, réseau des milieux aquatiques et humides, réseau des milieux ouverts...

Pour la flore, une centaine d'espèces est identifiée comme étant à enjeu fort parmi les 400 espèces d'intérêt patrimonial, et on recense des espèces endémiques, comme l'Oenanthe faux boucage ou le Silène de France.

Pour la faune, le territoire abrite près de 150 espèces à enjeux : libellules, criquets, sauterelles, papillons...

Au côté du PNR, l'action de nos trois intercommunalités est résolument tournée vers la préservation de ce capital de biodiversité unique. A ce titre, une étude est actuellement menée par l'Institut de France en tant que propriétaire forestier et l'ONF son gestionnaire pour comprendre la raison du dépérissement des chênes de la forêt de Chantilly. Nous analyserons avec le plus vif intérêt les conclusions de cette étude et souhaitons prendre part à la mise en œuvre des mesures correctives qu'elles appelleront.

Nous souhaitons favoriser la participation citoyenne aux actions du CRTE, et assurer la sensibilisation du grand public, et en particulier des jeunes, aux enjeux de préservation de notre environnement forestier à travers un évènement de type « Journée internationale de la forêt » que nous souhaitons organiser conjointement à l'échelle de nos 3 EPCI dans le cadre du CRTE.

● **Préserver et restaurer les continuités écologiques (trames vertes et bleues)**

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels, dits aussi continuités écologiques, est le complément indispensable à la politique de préservation des habitats et des espèces. La fragmentation des espaces naturels constitue en effet une des premières causes d'érosion de la biodiversité. Pour y remédier, nous souhaitons agir dans trois directions :

- **Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable**, afin de garantir la continuité écologique entre grands massifs forestiers (continuum d'importance nationale qui s'étend de la forêt de Montmorency (Val-d'Oise) à la forêt de Saint-Gobain (Aisne) et, au-delà, au massif des Ardennes) mais également au sein même des forêts du territoire ;
- **Préserver les espaces ouverts, comprenant les espaces agricoles et les espaces ouverts non agricoles** (landes et pelouses sèches, marais, tourbières et prairies humides, espaces herbacés...), et renforcer leur biodiversité ;
- **Préserver et restaurer la continuité écologique au sein du réseau hydrographique**, afin de faciliter, sur le cours de l'Oise, la migration et la reproduction des espèces faunistiques (oiseaux, poissons...) et le transport naturel des sédiments.

● **Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement**

La vulnérabilité de notre territoire aux aléas du changement climatique se traduit par la multiplication récente des phénomènes d'inondation et de coulées de boue, avec des conséquences parfois catastrophiques sur les habitations, les cultures, la biodiversité. Comme nous l'avons rappelé dans le cadre de notre PCAET, l'artificialisation des sols en milieu urbain et la céréaliculture d'openfield, fragilisent d'autant plus les capacités naturelles d'infiltration-rétention de nos sols qui tendent par ailleurs à s'assécher. Il convient également de rappeler ici que la position de notre territoire en tête de bassin versant nous oblige à des solidarités avec les territoires aval.

A travers ce CRTE nous souhaitons donc rappeler une nouvelle fois notre volonté de lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement, en menant des actions fortes, en partenariat avec l'Agence de l'eau et les trois syndicats de rivière compétents sur notre territoire : syndicat du SAGE Oise Aronde sur la partie nord (CCPOH), syndicat du SAGE de la Nonette sur la partie centrale (CCSSO, CCAC) et SITRARIVE (Thève) sur la partie sud de la CCAC.

Notre action commune, inscrite au PCAET, visera notamment à :

- accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural, en incitant une **stratégie de parcellement**, la mise en place de bandes enherbées ou de noues, la création/restauration de haies, talus, fascines, fossés et autres actions d'hydraulique douce...,
 - développer des initiatives de stockage du carbone dans l'agriculture,
 - accompagner les communes pour faciliter, par un appui en ingénierie, l'intégration des enjeux de limitation de l'**artificialisation des sols** et de leur désimperméabilisation dans les **documents et opérations d'urbanisme**,
 - faciliter l'intégration des enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les **opérations d'urbanisme**.
-
- Améliorer la gestion des services publics environnementaux (**AEP, Assainissement, Eaux pluviales...**)

En complément des actions de prévention des risques naturels par la lutte contre l'érosion, il s'avère indispensable pour nos collectivités de préserver sur le long terme nos ressources environnementales et nos services publics environnementaux, afin notamment de garantir la disponibilité de la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité. Ces ressources sont essentielles à la stratégie économique, touristique et résidentielle du territoire. Nous souhaitons donc, à travers ce CRTE, appuyer la modernisation et la transition écologique de nos services publics environnementaux : optimisation de nos réseaux d'assainissement et stations d'épuration,, réseau d'alimentation en eau potable, gestion des eaux pluviales...

3.3.2. Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs

En complément de notre patrimoine naturel exceptionnel (réseau forestier, espaces ouverts, landes, coteaux, milieux humides, vallée de l'Oise...) nous tirons notre richesse de la qualité et variété de nos patrimoines urbains et architecturaux, témoins de notre longue histoire et supports du renouvellement de nos dynamiques résidentielles.

Néanmoins, l'intensité de notre développement mais également les effets du changement climatique soumettent ces patrimoines à de multiples pressions et risques naturels que nous devons mieux contenir et même réduire. Il s'agira particulièrement de :

- Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable du territoire

Nous faisons le choix d'une stratégie d'aménagement durable du territoire intercommunautaire, qui a pour objectif de limiter l'étalement urbain et la consommation foncière. De fait, cela implique de poursuivre la construction de nouveaux logements et l'accueil d'activités économiques, notamment à partir des villes-pôles et principaux bourgs, déjà denses en services et bien connectés aux infrastructures de transport.. De même, afin de limiter la consommation foncière tout en luttant contre la pollution de nos espaces naturels, nous privilégierons dès que cela est possible la reconversion des friches pour y redévelopper l'urbanisation.

- Promouvoir un urbanisme résilient

Il s'agit d'assurer le maintien ou la restauration des continuités écologiques y compris en milieu urbain, par des actions de renaturation, création d'îlots de fraîcheur, gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation des sols.

Sur la base de ces orientations, nos EPCI et les communes souhaitent s'engager sur des actions concrètes en matière de requalification des centres-villes et centres-bourgs sur des principes de résilience et de renaturation, de création de parkings écologiques pour améliorer le stationnement proche des commerces tout en limitant l'imperméabilisation du sol, ou encore d'amélioration de l'éclairage public par la mise en place d'un éclairage LED intelligent.

- **Préserver la qualité des formes urbaines et architecturales et le caractère patrimonial de nos villes, bourgs et villages**

La qualité de nos formes urbaines contribue à un cadre de vie apaisé, attractif, convivial et différenciant des grandes villes.

Leur richesse patrimoniale a été consacrée, notamment à travers le classement du centre-ville de Senlis « Secteur Sauvegardé – Site Patrimonial Remarquable », ou encore le classement du Domaine de Chantilly. Ces initiatives et les actions entreprises dans ce cadre ont permis, au cours des 40 dernières années, de sauvegarder et restaurer notre patrimoine architectural et historique, en étroite collaboration avec les Architectes de Bâtiments de France. Depuis 2015, cette politique patrimoniale se prolonge avec l'intégration de Senlis dans le label « Pays d'art et d'histoire », qui se diffuse jusqu'à Ermenonville.

Au-delà de cette stratégie de classement et inscription, nous veillons à ce que nos centres-villes et centres-bourgs restent dynamiques, vivants, et sommes engagés à ce titre, dans divers dispositifs de revitalisation urbaine dans le cadre de contractualisation avec l'Etat. Il s'agit en particulier des programmes « Action Cœur de ville » à Senlis, et « Petite ville de demain » à Pont-Sainte-Maxence, en complément, dans cette même commune, des actions menées dans le cadre du Contrat de ville et du Programme national de rénovation urbaine du quartier des Terriers.

3.3.3. Promouvoir les modèles d'économie circulaire pour valoriser nos déchets

Enfin la gestion durable de nos ressources et patrimoines naturels passe également par la réduction des déchets produits sur le territoire, et leur valorisation à travers l'économie circulaire.

A ce sujet, dans le cadre du PCAET, et en lien avec les objectifs de production énergétique que nous nous sommes fixés, **nous réaffirmons l'objectif pour nos trois intercommunalités de développer la méthanisation à des fins de production de gaz naturel renouvelable, pour répondre à la fois aux objectifs de production d'Energie Renouvelable du PCAET et ceux de la réglementation en matière de valorisations des déchets alimentaires.** Ce projet que nous souhaitons réaliser, sur la durée de nos mandats actuels permettra d'assurer une valorisation énergétique de nos déchets. En complément, nous soutiendrons et encouragerons également les initiatives privées des agriculteurs de notre territoire, souhaitant eux-mêmes développer des unités de méthanisation. En tout état de cause, la localisation de ces projets devra s'inscrire dans un consensus fort avec les habitants du territoire.

Afin de développer l'économie circulaire sur le territoire et le réemploi des ressources, nous ambitionnons également de développer un **projet de ressourcerie-recyclerie**.

3.4. Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale

Après une croissance exceptionnelle de sa population jusqu'au début des années 2000 à mettre tout particulièrement en lien avec le desserrement urbain de la région capitale et la montée en puissance de la plateforme aéroportuaire de Roissy, notre territoire connaît depuis une vingtaine d'années une stagnation de

son nombre d'habitants. Néanmoins, comme l'atteste la forte hausse depuis un an et demi des prix du foncier et de l'immobilier, la crise sanitaire du Covid-19 semble avoir réactivé l'attrait du territoire pour des populations franciliennes en recherche d'un cadre de vie alternatif aux grands ensembles urbains.

En tout état de cause, ces évolutions récentes confirment la nécessité, exprimée par nos élus locaux, d'une maîtrise plus forte de l'intensité et de la qualité de ce développement résidentiel, dans la lignée de la création du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France en 2004.

Globalement, le territoire propose une offre d'équipements et services à ses habitants et actifs relativement dense et notre action future s'inscrit en conséquence dans **une logique première de confortement et de renouvellement-qualification de cette offre** plutôt que dans la création de nouveaux équipements qui seraient redondants avec l'existant.

Au-delà de l'objectif de satisfaire des besoins individuels, ces offres d'équipements et services doivent également **consolider notre « bien vivre ensemble »** selon des principes de solidarités sociales et intergénérationnelles : offre de logements diversifiée permettant d'assurer des parcours résidentiels complets pour tous sur le territoire, offre de services publics, offres dédiées à notre enfance-jeunesse, offres dédiées aux personnes âgées et dépendantes, etc.

Pour ce faire, nous nous appuierons **sur l'affirmation et la montée en gamme de l'armature urbaine multipolaire** qui fonde l'équilibre de notre territoire tout à la fois rural et périurbain mais dont l'organisation des offres est nuancée selon les territoires intercommunaux :

- **Sur le territoire de la communauté de communes Senlis Sud Oise**, l'offre d'équipements et services s'organise à partir de la ville centre de Senlis (15 000 hab.) qui présente par ailleurs une dimension patrimoniale très forte. L'essentiel des offres intermédiaires et supérieures y est bien représenté : offre commerciale de supermarchés et hypermarchés articulée avec l'offre de commerces spécialisés de centre-ville, collèges et lycées, services de sécurité, offre hospitalière, services de police-gendarmerie, équipements culturels et sportifs, etc. Essentiellement rural, quelques communes structurent en complémentarité avec le pôle de Senlis les offres de proximité : Chamant qui s'inscrit en continuité urbaine avec Senlis, Fleurines et Thiers-sur-Thève ;
- **Sur le territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne**, l'organisation urbaine se structure également autour d'un pôle urbain principal, en l'occurrence Chantilly (11 000 hab.), qui présente lui aussi une patrimonialité exceptionnelle, développe une offre d'équipements-services sensiblement de même niveau que Senlis, avec certaines complémentarités entre ces deux pôles principaux du territoire. La différence tient à l'existence d'une strate intermédiaire jouée par les communes de Gouvieux et Lamorlaye - environ 9 000 habitants chacune - qui fonctionnent de manière étroite avec Chantilly, et proposent une offre de services intermédiaires. Enfin, les offres de proximité communales (service postal, écoles, équipements sportifs et de loisirs de proximité) sont bien présentes dans les communes de taille plus réduite ;
- **Sur le territoire de la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte**, l'organisation des offres se structure à partir du pôle urbain de Pont-Sainte-Maxence (12 600 hab.). Pour accéder aux équipements et services supérieurs, les habitants se rendent préférentiellement vers Creil et dans une moindre mesure vers Compiègne. Enfin, ce territoire intercommunal est couvert par des communes rurales qui développent encore une offre significative de services de proximité : Pontpoint, Brenouille, Angicourt, Verneuil-en-Halatte, Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau.

In fine, **c'est bien à partir de ce maillage urbain reconnaissant des polarités principales (Senlis, Chantilly, Pont-Sainte-Maxence), des polarités de niveau intermédiaire (Lamorlaye et Gouvieux notamment) et la grande proximité communale que nous souhaitons consolider un maillage hiérarchisé d'équipements et services pour tous**. La cohésion sociale et la transition énergétique guideront notre action en la matière.

3.4.1. Assurer un parcours résidentiel de qualité pour tous nos habitants via la diversification et la qualification de nos offres de logements

L'évolution et l'adaptation de notre offre de logements s'avère être un enjeu important pour assurer le parcours résidentiel des populations en place et, le cas échéant, pour accueillir de nouveaux habitants.

Nous chercherons à **poursuivre la diversification de notre offre de logements** afin de développer ou redonner du choix et de l'accessibilité résidentielle aux ménages en vue de les fidéliser et de répondre à leurs besoins aux différents stades de leur vie. Notre stratégie vise à accueillir des cadres comme des employés, des jeunes et des familles, en parallèle d'une offre adaptée pour les séniors. En effet, si notre territoire est marqué par une proportion de cadres et professions intellectuelles qui est supérieure aux autres territoires isariens, il n'en demeure pas moins que la moitié des « chefs de famille » sont des ouvriers, employés ou professions intermédiaires. En complément, l'enjeu de la prise en compte du vieillissement apparaît essentiel avec une population âgée de plus de 75 ans qui représente près de 9% de la population, soit deux points de plus que la moyenne isarienne.

Le parc de logements doit donc poursuivre son évolution en permettant des parcours résidentiels, en lien avec les revenus des ménages, et en phase avec leurs attentes :

- diversification des types de logements en fonction de la taille et des revenus des ménages ;
- soutien à des demandes spécifiques : étudiants et jeunes travailleurs, personnes âgées, offres intergénérationnelles, logements d'urgence, etc. ;
- facilitation de l'accès au locatif et de l'accession à la propriété ; développement d'une offre locative privée et de logements sociaux ;

Pour relever ces objectifs, nos communes, et en particulier nos principaux pôles urbains, se sont engagés dans des projets structurants. On peut notamment citer :

- les projets de la ville de Senlis à travers la ZAC de l'écoquartier de la gare localisée sur une ancienne friche ferroviaire et l'aménagement du quartier Ordener sur un ancien site militaire ;
- le plan de renouvellement urbain du quartier des Terriers à Pont-Sainte-Maxence.

A travers ces exemples, il faut, d'une manière plus générale, mettre en avant les volontés locales de limiter les consommations foncières par des nouvelles urbanisations et donc la nécessité de recomposer la ville sur la ville. Ce constat est également une réalité pour les polarités secondaires et les bourgs ruraux du territoire. A ce sujet, la CCPOH pointe à l'occasion de l'engagement de la révision de son SCoT qu'au cours des dix dernières années, 45% de la consommation foncière liée à l'habitat s'est réalisée dans l'enveloppe urbaine existante et 55% de la consommation s'est faite en extension.

Au-delà de la création de nouvelles offres, la reconquête et la qualification du parc bâti existant constitue un levier essentiel de la politique du logement sur le territoire. Elles participeront pleinement à la revitalisation de nos centres-villes et bourgs.

Le taux de vacance (logements non occupés), 7% du parc de logements total, apparaît relativement réduit et conforme à la moyenne départementale. Cela traduit globalement l'attractivité résidentielle du territoire. Pour autant, des enjeux demeurent localement, notamment dans le centre de Senlis où le taux de vacance avoisine 10% du parc de logement.

Au-delà de la lutte contre la vacance, la **qualification énergétique du parc de logements constitue un enjeu important pour le territoire**. 30% de la consommation énergétique du territoire est liée au secteur résidentiel, ce qui s'explique notamment par l'ancienneté du bâti. En effet, 43% des 47 000 logements du territoire ont été construits avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. En ce sens, le PCAET met en exergue que près de 33% des logements (soit environ 15 000 logements) peuvent être considérés comme des passoires énergétiques (étiquette E, F et G) et doivent être rénovés en priorité en travaillant tout autant dans le parc de maisons individuelles que dans le collectif principalement localisé dans les villes centres.

A l'échelle du territoire, près de 7 000 ménages, soit 16% du total, sont en situation de précarité énergétique. La CCPOH apparait le territoire le plus concerné par cet enjeu avec notamment 39% des ménages touchés sur la commune-centre de Pont-Sainte-Maxence.

Le PCAET élaboré à l'échelle des trois intercommunalités dresse plusieurs orientations de travail en ce sens : mobilisation des acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité, sensibilisation des ménages, création d'un guichet unique de l'habitat, accompagnement des ménages pendant leur projet, formation des artisans locaux, etc.

In fine, force est de constater que l'ensemble des orientations de travail précitées relèvent aujourd'hui très principalement de politiques communales tant en termes stratégiques qu'opérationnelles. Seule la CCPOH, à travers son SCoT aborde indirectement cette politique globale en faveur de l'habitat.

3.4.2. Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés

Historiquement, le territoire a su développer une offre importante d'équipements-services publics et privés en direction de ses habitants :

- Offre de parcours éducatif pour les enfants et les jeunes, interpellant la qualité des infrastructures petite enfance et scolaires et les animations périscolaires et extrascolaires ;
- Offre d'équipements et de pratiques culturelles et sportives : enseignement et pratique des arts vivants, spectacle, lecture publique, équipements sportifs de plein air ou équipements couverts ;
- Offre de professionnels de santé libéraux et présence à Senlis du Groupement Hospitalier du Sud de l'Oise ;
- Déploiement des services « régaliens » de la sécurité ou de l'action sociale (portée par le Département) ;

Développées par les communes et plus ponctuellement par les communautés de communes, ces offres mailent de manière satisfaisante le territoire. Pour les petites communes rurales, des offres itinérantes ont été organisées afin de faciliter l'accès aux services à l'instar de la Maison de Services au Public ou de la halte-garderie mis en place par la CCSSO.

Dans les années à venir, nous souhaitons **poursuivre nos efforts de maintien-renforcement des offres de services** sur notre territoire, notamment dans les communautés de communes et/ou communes affichant des ambitions en termes d'accueil de nouvelles populations : Senlis, CCPOH notamment.

Cela nécessitera d'abord de **requalifier un nombre significatif d'équipements désormais vieillissants** : qualité thermique et énergétique, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mise aux normes en termes de sécurité, etc.

De plus, il s'agira de **réaliser une montée en gamme de certains de nos équipements qui ne répondent plus aux standards souhaités** par les habitants pour assurer leur pleine attractivité. On peut citer en ce sens le projet de création d'un centre aquatique par la CCSSO en lieu et place d'une piscine désormais désuète ou encore la requalification complète du centre culturel la Manekine par la CCPOH.

Enfin, il nous faudra être **imaginatif dans l'évolution de ces offres afin de répondre aux nouvelles tendances sociétales et technologiques** mais également pour maîtriser la dépense publique : itinérance de certains services publics, hybridation des offres (tiers-lieux, etc.), développement des équipements et services numériques, etc.

3.4.3. Conforter et renouveler l'offre commerciale et artisanale de nos villes et villages

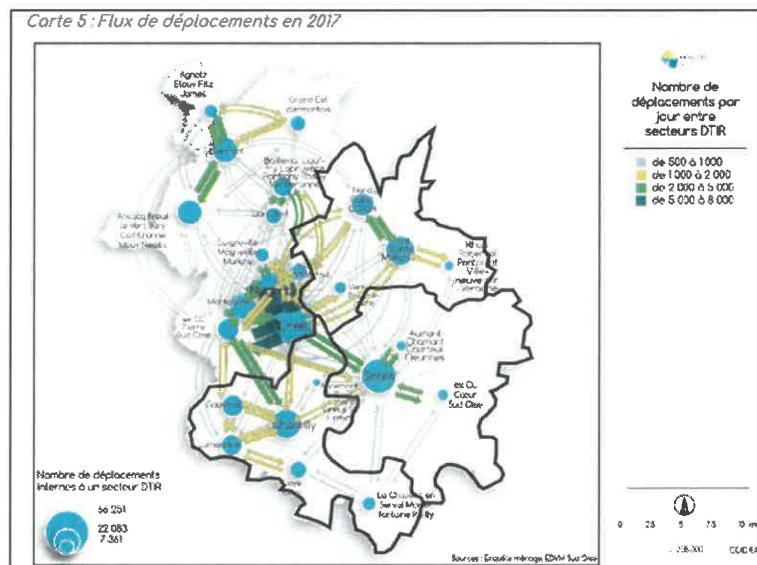
L'attractivité commerciale et artisanale de nos principaux pôles urbains, le maintien du commerce dans nos bourgs ruraux participent pleinement à la qualité résidentielle et à la notion de proximité que nous souhaitons soutenir. Cette attractivité suppose de travailler dans plusieurs directions complémentaires :

- Un urbanisme de centre-ville et centre-bourg favorisant les chalandises et des itinérances apaisées : qualité des aménagements et des signalétiques, places et placettes, préservation des linéaires commerciaux, etc.
- L'adaptation des cellules commerciales ;
- La prise en compte dans les politiques d'aménagement et d'animation des nouveaux modèles de distribution et de consommation : digitalisation et e-commerce, « click and collect », « cashback », comme a pu le travailler la ville de Senlis et la CCSSO, commerce du réemploi et de la « seconde vie », hybridation des offres, etc. ;
- L'équilibre entre le commerce de détail de centre-ville et le commerce de moyenne-grande distribution de périphérie.

3.5. Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité

A l'échelle de notre territoire, **les besoins de mobilité des personnes mais également des biens sont importants et constituent un enjeu majeur** pour plusieurs raisons complémentaires :

- Notre territoire vit en interaction très forte avec les pôles économiques du cœur aggloméré de la région capitale et la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle générant des déplacements domicile-travail des actifs en nombre important ;
- Les offres d'équipements, services mais également l'emploi se concentrent prioritairement dans les principales polarités du territoire : Senlis, Chantilly et dans une moindre mesure Pont-Sainte-Maxence, Lamorlaye et Gouvieux. Ils génèrent des besoins de mobilité de proximité domicile-études, domicile-services, domicile-travail significatifs. A proximité du territoire, le pôle creillois est également attractif pour une partie de nos habitants, tout particulièrement ceux résidants dans la CCPOH ;
- L'usage de la voiture est encore très majoritaire y compris pour des liaisons de courte distance : 60% des déplacements est réalisé en voiture et 71% des déplacements réalisés en voiture se fait sur une distance de 1 à 2 km. Cet usage massif de la voiture individuelle génère également un trafic dense sur les principales infrastructures routières du territoire avec des traversées de villes-villages parfois difficiles voire dangereuses et une saturation à certaines heures du trafic et du stationnement dans certains pôles urbains du territoire : Senlis, Pont-Sainte-Maxence ;



- En lien principalement avec ces déplacements motorisés réalisés en voiture, les émissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques de mobilité sont élevées et représentent le tiers des émissions globales au niveau du territoire ;

Face à ces enjeux, les offres de transport régionales-interrégionales et locales (communes et/ou intercommunalités, SMTCO) se sont développées mais ne répondent pas encore de manière complètement satisfaisante à la demande. Néanmoins, la création à l'**horizon 2025** du barreau Creil-Roissy d'une longueur de 7 km connectera la ligne historique Paris-Creil-Amiens au réseau à grande vitesse au Nord de la plateforme de Roissy et **constituera une offre intéressante pour une partie de nos actifs à condition de bien l'anticiper**. Par ailleurs, le projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise – MAGEO - entre Compiègne et Creil permettra de soulager une partie des transits de poids lourds sur le territoire et offrira des opportunités complémentaires de valorisation du port fluvial de Pont-Sainte-Maxence.

Nous souhaitons relever le défi d'une mobilité fluidifiée pour tous. La démarche concertée que nous avons développée à l'échelle de six intercommunalités du Sud du département de l'Oise à travers un **Plan de Déplacements Mutualisés** constitue notre cadre de travail pour les dix prochaines années. Il repose sur les grands principes suivants sur lesquels nous bâtissons l'évolution de nos offres :

- Sur le **volet aménagement du territoire** : répondre aux besoins de déplacement des secteurs périurbains et ruraux vers les centres urbains et les zones économiques ; regrouper les projets urbains et économiques à proximité des gares structurantes, développer la Trans'Oise et les itinéraires pour les modes actifs entre les centres urbains.
- Pour les **transports collectifs** : désaturer la gare de Creil et favoriser le rabattement vers les gares moins fréquentées ; améliorer la desserte en transports collectifs sur les grands axes ; améliorer les conditions d'intermodalité aux abords des gares ; développer des aires de covoiturage à proximité des principaux axes routiers.
- Pour la **circulation et le stationnement** : réduire les difficultés de circulation sur les routes structurantes, requalifier ou pacifier les routes en traversée des villes et des villages ; résorber la pression du stationnement et réinterroger la place de la voiture dans les centres urbains ; mener une réflexion sur l'offre de stationnement dans les gares afin de répondre à leur rayonnement, tout en rééquilibrant les flux entre les gares.
- Concernant les **mobilités spécifiquement liées à l'activité économique** : renforcer la desserte des principaux lieux d'emploi, avec une attention particulière à la mobilité innovante et partagée ; améliorer les conditions de livraison dans les centres urbains ; optimiser les itinéraires des poids lourds, que ce soit en transit ou en lien avec les zones d'activités.

3.5.1. Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières

Nos principaux pôles urbains – Senlis, Chantilly, Pont-Sainte-Maxence – concentrent une part prépondérante des emplois et équipements-services. A ce premier titre, ils génèrent quotidiennement des flux importants de mobilité pour les actifs travaillant en ville et sur les parcs d'activités mais également des déplacements importants en lien avec les équipements scolaires, l'offre commerciale de centre-ville ou encore leur vocation touristique (pour Senlis et Chantilly). Complémentairement, les gares ferrées ou routières de ces pôles possèdent des aires de chalandise étendues pour les actifs locaux qui travaillent tout particulièrement en Ile-de-France et participent de fait à la densité du trafic automobile dans nos centres urbains.

Par ailleurs, le territoire possède d'autres gares ferrées, Orry-Coye, Rieux-Angicourt, La Borne-Blanche (Orry), qui complètent dans la proximité l'offre des principaux pôles urbains et qu'il convient de pleinement intégrer à cette offre globale sur le territoire.

Notre ambition est de **faciliter les mobilités internes pour l'ensemble de nos habitants ainsi que les entrées-sorties du territoire** pour nos actifs qui travaillent dans les pôles d'emplois périphériques, tout particulièrement franciliens.

En complément, notre volonté est d'**apaiser et réduire la circulation routière** dans nos principales villes et bourgs qui, par leur intensité, nuit à notre qualité de vie et impacte le bilan carbone du territoire. Cela suppose de mener une politique globale de mobilité à l'échelle de ces pôles de mobilité telle que proposée dans le PDM Sud Oise. Dans le présent chapitre, il s'agira tout particulièrement de traiter :

- **Le renforcement des lignes interurbaines de transport**, notamment à partir du pôle de Senlis qui ne possède pas d'offre ferrée et dont l'offre actuelle vers certaines centralités périphériques n'apparaît pas optimale. Cela interpellera un travail spécifique avec la Région Hauts-de-France en raison du caractère interurbain de ces mobilités ;
- **L'amélioration de l'intermodalité des gares** et plus globalement des quartiers-gares de Senlis, Pont-Sainte-Maxence et Chantilly tant pour les usagers des transports en commun, les voitures et autocars mais également leur accessibilité en mobilité douce (vélo, piéton) ;
- Les réflexions-actions sur **les offres de stationnement à l'échelle de ces villes** ;
- Les démarches de **requalification de voirie** afin de renforcer leur caractère urbain en réduisant leurs nuisances voire leur dangerosité.

3.5.2. Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables

Nous affichons une **forte ambition en termes de développement des mobilités douces et tout particulièrement cyclables** pour répondre d'abord aux besoins quotidiens de nos habitants et nos actifs. Ainsi, notre volonté à l'horizon des dix prochaines années est que le vélo représente 5% de nos modes de déplacements quotidiens contre environ 1% actuellement (source : PDM Sud Oise).

En complément, il va de soi que cette ambition d'offre de mobilité alternative du quotidien se conjugue avec notre volonté de conforter notre développement touristique et les itinérances qui lui sont associées en nous inscrivant pleinement dans les grands itinéraires cyclables de dimension nationale voire européenne :

- Eurovéloroute 3 « Scandibérique » qui traverse la France du Nord au Sud sur près de 1 600 km ;
- L'avenue Verte Londres-Paris sur un tracé de 470 km ;
- La Trans'Oise qui a pour objectif à terme de mailler le territoire départemental par un réseau structurant et qui permet déjà de relier par un itinéraire balisé Senlis à Pont-Sainte-Maxence.

En cohérence avec le Plan de Déplacements Mutualisés, il s'agira dans les années à venir de **structurer progressivement un réseau d'infrastructures cyclables** assurant :

- Les liaisons entre nos principaux polarités urbaines : Chantilly, Senlis, Pont-Sainte-Maxence mais également vers le pôle urbain creillois selon une logique vallée de l'Oise ;
- Des liaisons de plus courtes distances entre ces principaux pôles urbains et les pôles secondaires et/ou communes rurales qui sont dans leur aire d'influence directe et accessibles à vélo : une distance de 5 km en vélo et 8 km en vélo électrique est jugée pertinente. Cela intègre bien évidemment une évolution significative du report modal de la voiture vers le vélo pour accéder à nos gares ou encore nos zones d'activités ;
- Des liaisons de proximité en secteurs ruraux, notamment à partir des treize aires de mobilité rurales du territoire identifiées dans le PDM ;
- Des liaisons permettant de se raccorder aux grands attracteurs touristiques de notre territoire, par exemple le parc Astérix situé à Plailly.

En complément de cette offre d'infrastructures, nous souhaitons développer une politique volontariste pour faire évoluer les pratiques de nos habitants. Cela passera par :

- La mise en place de plans de déplacements Etablissement Scolaire (PDES) avec le déploiement du dispositif MOBY dans des écoles élémentaires sur le territoire de la CCSSO ;
- Une politique de sensibilisation et d'information-communication sur nos offres et sur les enjeux d'évolution des pratiques, notamment les élèves du secondaire et les actifs travaillant dans nos principaux pôles urbains ;
- L'accompagnement à la mise en place de service de location de vélos et, le cas échéant, la création d'une aide à l'acquisition de VAE ;
- L'offre de stationnement vélo, notamment dans une logique de renforcement de l'intermodalité dans les gares.

3.5.3. Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité

Au-delà de la qualification de nos gares et du rabattement en transports collectifs vers ces gares, et du développement de nos infrastructures cyclables, nous souhaitons mettre en place et/ou conforter tout une palette d'offres innovantes de mobilité dans l'objectif de fluidifier les itinérances de nos habitants et actifs. Ces offres contribueront également à relever notre ambition en matière de transition énergétique en limitant nos émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agira tout d'abord de poursuivre voire renforcer nos initiatives en matière d'offres décarbonées pour les mobilités motorisées par le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, notamment dans les centres-villes et les treize aires de mobilité rurale. Nous souhaitons à l'horizon 2025 implanter au moins une borne de recharge dans l'ensemble des communes de plus de 500 habitants. L'exemplarité des communes et des communautés de communes sera également recherchée dans le cadre du renouvellement de nos flottes de véhicules publics. Au-delà de l'électromobilité, d'autres sources énergétiques pourront être valorisées tel le GNV ou bio-GNV.

Nous souhaitons également conforter les démarches locales en faveur du covoiturage et de l'autopartage. En matière de création d'aires de covoiturage, nous inscrivons notre action future en lien étroit avec celle du Département qui développe des aires Covoitur'Oise. Des aires existent déjà à Lamorlaye, Chantilly, Senlis et d'autres aires « spontanées » se sont développées et attestent d'un réel besoin de structuration du territoire en la matière. Il s'agira également de favoriser la fonction intermodale de ces aires de covoiturage en renforçant notamment leur desserte par les transports en commun.

Les offres de mobilité agiles et « à la demande » seront également confortées afin de constituer une alternative dans les secteurs ruraux pas ou mal desservis par les offres de transports en commun. Il s'agira notamment de développer les « arrêts d'autostop organisé » tels qu'ils ont pu voir le jour en 2018 avec le dispositif Rézo Pouce auquel adhèrent une quarantaine de communes du Sud du département de l'Oise. En complément, le développement d'offres de transports à la demande organisées par les autorités organisatrices de mobilité (AOM) communales ou communautaires pourront conforter l'offre de mobilité dans les secteurs ruraux.

Enfin, l'évolution des comportements de mobilité est l'affaire de tous sur notre territoire. En ce sens, nous souhaitons promouvoir des démarches auprès des principales entreprises et espaces d'activités économiques du territoire. A titre d'exemple, il s'avérerait intéressant d'engager la réalisation d'un plan de mobilité inter-entreprises dans la zone Senlis Sud Oise ou encore de profiter de l'arrivée d'Amazon dans la zone Les Portes de Senlis pour travailler avec cette entreprise sur la mobilité des salariés et des livraisons.

4 Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites à l'annexe du présent contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

A travers l'outil CRTE, nous souhaitons nous doter d'un cadre stratégique et d'un plan d'actions opérationnels permettant de **faciliter l'obtention de financements exceptionnels**, pour des actions et projets concourant à la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les actions et projets structurants que nous inscrivons au CRTE pourront donner lieu à des réponses à appels à manifestation d'intérêt-appels à projets ou tout autre recherche de financements exceptionnels, qui viendront compléter les financements de droit commun (DETR, DSIL, FNADT...). En outre, les actions « labellisées CRTE » permettront de faciliter les cofinancements auprès des autres partenaires institutionnels (UE, Région, Département, etc.).

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les montants inscrits dans les fiches-actions sont des prévisionnels. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les financements seront mobilisés auprès des différents partenaires au fur et à mesure de l'avancement des différentes actions.

Les projets des communes et EPCI qui ne seraient pas labellisés CRTE pourront néanmoins toujours solliciter les financements classiques de l'Etat (DETR, DSIL).

4.2. Les trois EPCI à fiscalité propre signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les trois EPCI assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Les trois EPCI s'engagent à désigner dans leurs services respectifs un responsable du pilotage du CRTE et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de son évaluation.

Par ailleurs, un(e) chef(fe) de projet mutualisé entre la CCAC, la CCPOH et la CCSSO, en cours de recrutement au moment de la signature du présent CRTE, sera chargé(e) de l'animation de la démarche, de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...), et enfin d'apporter l'ingénierie nécessaire pour la recherche de financement et le montage de dossier. Ce poste est cofinancé par l'Etat.

Les EPCI signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (communes, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les EPCI signataires, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les trois EPCI et les porteurs inscrits au contrat s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation, et à faire leurs meilleurs efforts pour mettre en œuvre les actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

4.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur la mobilisation coordonnée de financement exceptionnel, sur l'apport de dispositifs d'expertises techniques et juridiques au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles, conformément au plan d'action figurant en annexe du présent contrat.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

5. Article 3 - Gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE et le Comité Local de Cohésion des Territoires de l'Oise (CLCT) créé par arrêté préfectoral du 23 octobre 2020. Le CLCT en place participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Président de la CCAC, le Président de la CCPHO et le Président de la CCSSO, ou leur représentant, et Madame la Préfète du département, ou son représentant.

Il est composé de représentants :

- De l'exécutif, des services des trois EPCI ;
- De l'exécutif et des services des communes membres des EPCI impliqués dans une ou plusieurs actions du CRTE ;
- Des services de l'Etat :
 - o Préfecture de l'Oise
 - o Sous-Préfecture de l'arrondissement de Senlis
 - o Directions interministérielles concernées
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

En fonction de l'évolution du présent contrat, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres financeurs que l'Etat.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et des trois EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des représentants :

- Des services des trois EPCI ;
- Des services des communes membres des trois EPCI impliqués dans une ou plusieurs actions du CRTE ;
- Des services de l'Etat :
 - o Préfecture de l'Oise
 - o Sous-Préfecture de l'arrondissement de Senlis
 - o Directions interministérielles concernées
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'Etat qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat
- Des services de la Région Hauts-de-France
- Des services du Département de l'Oise
- Du Parc Naturel Régional Oise Pays de France
- De l'agence d'urbanisme Oise les Vallées
- Du CAUE 60

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour du Comité Technique, la composition de ce dernier pourra être complétée par des acteurs intéressés.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

6. Article 4 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi. Régulièrement renseigné, il décrit l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il permet d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif CRTE.

Il sera complété par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier les réalisations du territoire au regard des enjeux de la transition écologique. Ce travail de suivi et d'évaluation sera notamment conduit sur la base des indicateurs déjà identifiés dans le PCAET et au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Le tableau de bord est tenu à jour sous la responsabilité du (de la) chef(fe) de mission CRTE. Il est examiné par le comité technique. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage afin d'apprécier l'efficacité et l'efficience du dispositif et la contribution du territoire aux objectifs nationaux de transition écologique.

Il s'integrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

7 Article 5 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

8 Article 6 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

9 Article 7 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

10 Article 8 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

ANNEXE : Tableau des actions

L'intégralité des actions et projets inscrits au CRTE sont renseignés dans un document annexe intitulé "Tableau récapitulatif des projets CRTE de la CCAC, CCPOH, CCSSO" qui constituera un outil de suivi et de pilotage du contrat.

Les actions annexées au présent CRTE sont issues des propositions de chaque EPCI signataire du présent contrat, selon des modalités internes propres à chaque EPCI.

L'ensemble des propositions formalisées par les EPCI et leurs communes membres ont été reprises intégralement, à partir du moment où le porteur de projet a bien été identifié et le coût estimé dans le présent contrat conformément aux instances de gouvernance qui se sont tenues en 2021 (cf. article 3).

Les actions du CRTE pourront évoluer selon les modalités prévues à l'article 6 du présent contrat.

A Senlis, le 28 DEC. 2021

La Préfète de l'Oise

Corinne ORZECHOWSKI

Le Président de la Communauté de communes de
l'Aire Cantilienne



François DESHAYES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François Deshayes".

Le Président de la Communauté de communes
des Pays d'Oise et d'Halatte,

Arnaud DUMONTIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Arnaud Dumontier".

Le Président de la Communauté de communes
Senlis Sud Oise,



Porteur de projet	Intitulé projet	Descriptif court	Orientations stratégiques	Domaines d'intervention / Actions	Périmètre EPCI	Coût total	Plan de financement	Date de début	Date de fin	Commentaire	Fiche
CCAC / CCPOH / CCSSO	Les Petits Forestiers	Dans la continuité du PCAET élaboré entre les trois structures, mise en place d'un événement commun de type "Journée internationale des Forêts" ou "Fête de la Nature". Action forte d'information et de sensibilisation aux enjeux relatifs à la forêt. Animations ; ateliers.	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCAC / CCPOH / CCSSO			CPIE 60/ PNR Oise Pays de France/ ONF/ LPO/ Institut de France -Domaine de Chantilly/AP3F/Comité d'expert scientifique / France Bois Forêt (Interprofessionnel)/ CNPF/ Propriétaires-Exploitants /Professionnel	2022		Coût et financement à définir	oui
CCSSO	Schéma directeur des voies cyclables (2021-2027) - 1ère tranche	Schéma des voies cyclables établi à partir du scénario retenu du PGD de la CCSSO issu de l'élaboration du Plan de Déplacement Mutualisé du Sud de l'Oise (6 EPCI ; 250 000 hab). Objectif : augmenter la part modale du vélo de 1% à 5% d'ici 2030. La 1ère tranche représente une boucle de 18km au Nord de la CCSSO qui reliera 5 communes : Senlis, Aumont-en-Halatte, Fleurines, Villers-st-Frambourg-Ognon et Chamant, et un tronçon de 1 km qui reliera la voie verte existante dans le cœur de Senlis à un pôle d'emploi de 1200 salariés	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité 4 - 2 : Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables	CCSSO	795 000 €	Partenaires : PNR ; AU5V ; communes du territoire. Co-financeurs : CCSSO : 159 000 € Etat (AFITF) : 318 000 € AVELLO2 : 38 171 € (reste 279 829 € à financer)	2021	2022 novembre 21 - décembre 22		Calendrier à affiner	oui
CCSSO	Centre aquatique communautaire	Opération réalisée sur le site de la piscine Yves Carlier à Senlis qui sera démolie. Le centre aquatique sera constitué de : Un bassin sportif de 6 couloirs de nage - 375 m2 ; Un bassin d'activités de 160 m2 ; Une offre ludique intérieure de 60 m2 ; Un pentagliss intérieur de 3 pistes ; Une plaine de jeux aquatiques ext de 100 m2 ; Un bassin nordique en inox de 4 couloirs ; Une offre de bien-être humide et sec ; Un espace fitness	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCSSO	13 804 000 €	Région (PRADET) Département Agence nationale du Sport Etat	2021	2025 sept 21-janv 25.	Plan de financement à préciser		oui
BARBERY	Café restaurant en gestion municipale	Café restaurant bistrot de pays, 3 gîtes ruraux	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 4 : Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine	CCSSO	600 000 €		2022			oui
BRASSEUSE	Mise en place de l'assainissement collectif sur la commune	Création des réseaux de collecte des eaux usées, de type séparatif, Création d'une station d'épuration des eaux usées, de type filtres plantés de roseaux	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	CCSSO	816 430 €	Agence de l'eau : 286 966 € Conseil départemental : 177 912 € (Reste à financer : 351 552€)	2022	2022 AO en cours, démarrage chantier début 2022		oui
BRASSEUSE	Déviation pour site économique emblématique	Aménagements du chemin de terre communal entre la D26 et la D134, du carrefour Ognon Villers st Frambourg et du carrefour sortie de Brasseuse et direction Bray, pour desservir la zone artisanale Val Manutention Easy Location Aquarelle.com et ses filiales	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 1 : Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises	CCSSO			2022		infos financières à préciser	oui
BRASSEUSE	Projet d'aménagement de l'entrée de la commune RD 26 - Ognon/Brasseuse	Suite à la rénovation-réhabilitation d'un corps de ferme en 20 logements, prévision d'une densification du trafic sur la D26 en direction d'Ognon. Projet de réalisation d'un ralentisseur rue Louis Augueux pour réguler la vitesse pour une mise en sécurité des piétons, véhicules et vélos.	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCSSO	10 355 €		2022			oui
CHAMANT	Requalification du centre du village (voie, eaux pluviales, ruissellement, ...)		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 2 : Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs	CCSSO	1 500 000 €		2022	démarrage 2nd sem 22		
COURTEUIL	Réhabilitation de l'ancienne école en salle multifonction	5e lot : remplacement des huisseries vétustes et peu performantes sur le plan énergétique	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCSSO	25 910,62 €	Demande DETR en cours Conseil départemental sollicité	2021	2021 juillet 21-oct21.		oui
COURTEUIL	Reconversion de la rue de la Gatelière hors agglomération en voie douce vers Senlis	Débouché de la rue de la Gatelière sur la RD924 vers Senlis très dangereux + forte demande des habitants de pouvoir se rendre en sécurité à vélo ou à pied vers Senlis, et notamment vers les commerces des quartiers de la Gatelière et du Val d'Aunette. Le site du projet se situe également dans la rupture d'urbanisation à préserver entre Senlis et le Hameau de Saint Nicolas commune de Courteuil (paysage et bio-corridor). Le projet consiste à mettre la rue de la Gatelière en impasse en agglomération, en créant pour cela une aire de retour en sortie d'agglomération. Le débouché hors agglomération de la rue de la Gatelière vers Senlis ne sera alors autorisé que pour les piétons et véhicules non motorisés.	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 2 : Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables	CCSSO			2021	2022 sept21-sept22.	infos financières à compléter	oui

COURTEUIL	Reconversion d'un hangar en espace multifonction	Projet d'aménagement d'un plateau modulable de 300 m ² pour y accueillir des expositions, spectacles, activités de remise en forme, grandes réunions, point multiservices, café participatif, etc.	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCSSO		2022	2024 infos financières à compléter	oui
RARAY	Réfection voirie	Réfection complémentaire aux travaux du SIBH des voiries : rue du son ; rue Antoine de La Bédoyère	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCSSO	24 941 €	2021	2e sem 21. plan de financement à préciser	
RARAY	Eglise de Raray	Remise en état et sécurité cloches de l'Eglise	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 2 : Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs	CCSSO	10 973,66 €	2021	2021 2e sem 21. . plan de financement à préciser	
SENLIS	Programme pluri annuel de développement et performance énergétique du patrimoine communal :	Réhabilitation et mise en conformité du gymnase de BRICHEBAY. Remplacement de la vêture en habillage bois du gymnase ; amélioration thermique (isolation par l'extérieur). Accessibilité PMR. gymnase Brichebay	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCSSO	450 000 € Etat DSIL : 180 000 € Etat Agence Nationale du Sport: 180 000 € Ville : 90 000 €	2021	2021 fini en 2021	oui
SENLIS	Accessibilité Déplacements Connexions Aménagement du Quartier ORDENER Phase 0-1	Axe 3 du contrat Cœur de Ville. Offre d'un service de stationnement aux abords du centre ville quartier Ordener Renforcement et modification du réseau électrique, Aménagement d'un parking mutualisé, Aménagements urbains et déploiement des réseaux	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCSSO	2 062 000 € CRSD : FRED 300 000 € CRSD : ETAT DSIL 200 000 € CRSD : DEPARTEMENT 100 000 € ETAT : DSIL 160 000 € DEPARTEMENT 132 000 € VILLE CCSSO 1 170 000 €	2021	2023 juillet 21-er trim 23	oui
SENLIS	Accessibilité Déplacements Connexions Aménagement de poches de stationnement	Axe 3 contrat Cœur de ville Organisation du stationnement en valorisant le patrimoine paysager	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCSSO	1 679 000 € Etat 560 315 € Département 269 990 € Région 128 000 € Ville 720 695 €	2021	2023	oui
SENLIS	Accessibilité Déplacements Connexions Aménagement du pôle d'échange multimodal et ses abords	Organisation de l'espace et des transports autour du parvis et en proximité de l'écoquartier	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCSSO	2 850 000 € Subvention : 1 995 760 € Région : 510 000 € Europe : 330 000 € SMTCO : 449 000 € Département : 955 760 € Eta : 200 000 € Ville : 854 240 €	2021	2021 date de fin prévisionnelle : fin 2021 > fin ?	
THIERS SUR THEVE	Création cantine bio et circuit court de proximité pour le village et la ville voisine		Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 3 : Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	CCSSO		Accompagnement PNR	2022	informations à préciser fiche vide
THIERS SUR THEVE	Création bâtiment impact passif pour cantine		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCSSO			2022	informations à préciser fiche vide
THIERS SUR THEVE	Réhabilitation salle polyvalente en bâtiment passif	Fioul abandonné pour pompe à air Changement huisseries pour énergétique Isolation bâtiment	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCSSO	350 000 €		2022	informations à préciser fiche vide
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Création d'une filière paillage miscanthus pour valoriser la plantation de miscanthus	Etude de marché pour la création d'une filière copeaux miscanthus. Groupe de travail - Investissement matériel nécessaire - lancement test	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 3 : Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	CCSSO / CCAC		partenaires techniques : SISN PNR AESN	2022	2025
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL SAGE DE LA NONETTE / PNR	Création d'une filière bois-biomasse pour valoriser la mise en place de haies (projet CorEco2)	Etude de marché pour la création d'une filière foin et chaufferie biomasse	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 3 : Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	CCSSO / CCAC		partenaires techniques : SISN PNR AESN	2022	2025
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL SAGE DE LA NONETTE / PNR	Accompagnement des initiatives agricoles locales pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	CCSSO / CCAC		partenaires techniques : SISN PNR AESN	2022	2025
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL SAGE DE LA NONETTE / SISN	Diagnostic du ruissellement sur le sous-bassin versant de la Nonette		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	CCSSO / CCAC	100 000 € Fonds propres : 20 000 € Agence Eau Seine Normandie : 80 000 € partenaire technique : AESN		2022	2025 entièrement financé a priori
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL SAGE DE LA NONETTE / PNR	Mise en place des plans d'aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement suite aux études sur le sous-bassin versant de la Nonette		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	CCSSO / CCAC	400 000 € Fonds propres : 120 000 € Agence Eau Seine Normandie : 280 000 € partenaire technique : AESN		2022	2025 entièrement financé a priori

MORTEFONTAINE	Mise en place de barrières (7) durcies sur chemins communaux	Lutte contre les incivilités (dépôts sauvages, rodéo motocross/quad, véhicule épaves)	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCAC	24 115 € CD60: 7 957 € (33%) DETR: 10 851 € (45%)	2021	2022
MORTEFONTAINE	Eglise de Mortefontaine : mise aux normes du chauffage et du paratonnerre	Remplacement chaudière fioul + retrait cuve. Enjeu d'adaption au changement climatique, Climat- Réduction émissions GES/PA + Sécurité incendie	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCAC	96 000 € CD60: 57 600 € (60%) DSIL: 19 200 € (20%)	2021	2021
MORTEFONTAINE	Ecole : Mise aux normes des bâtiments péricolaire 1 et 2 - Changement des luminaires pour une technologie LED Système électrique, Système de chauffage, Baie vitrée	Travaux de mise en sécurité électrique Remplacement chaudière fioul par une PAC/Chaudière Gaz (70 % d'économie d'énergie/an) Remplacement baie vitrée par un double vitrage (12 % d'économie d'énergie/an)	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	57 418 € CD60: 2 686 € (33%) DETR: 3 663 € (45%) DSIL : 39 422 €	2021	2021 (3 lignes d'action fusionnées par CEIS)
PLAILLY	Travaux de VRD: Gestion des eaux pluviales et sécurisation des piétons	EP: Création d'un réseau d'eau pluviale sur le RD 126 ; EP: Crédit d'un réseau d'eau pluviale rue Anatole Parent ; Mobilité douce : aménagement de passages protégés et d'un dépose minute rue de Paris	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCAC	40 381 €	2021	2021 (3 lignes d'action fusionnées par CEIS)
PLAILLY	Acquisition d'un premier véhicule utilitaire propre (électrique rechargeable) pour les services techniques		Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	CCAC	25 165 €	2021	
GOUVIEUX	Travaux d'isolation thermique de plusieurs bâtiments publics de Gouvieux (gymnase, annexe Bat Mairie, Logements municipaux, Bat Mairie)	Gymnase, annexe Bat Mairie, Logements municipaux, Bat Mairie	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	387 000 €	2021	2022
GOUVIEUX	Création d'un parking écologique	Limiter l'impermabilisation du sol, végétalisation (conservation des arbres existants et plantation arbres fruitiers) Offre complémentaire de stationnement proche des commerces du centre ville	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCAC	150 000 €	2021	2021
GOUVIEUX	Travaux de ventilation des écoles et locaux troglodytes de Gouvieux	Renforcement des systèmes de ventilation/aération des bâtiments publics (Salle Municipale "La Caverne", salle troglodyte à rénover)	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	200 000 €	2021	2021
GOUVIEUX	Développement du Plan Vélo	Aménagements cyclables Stationnement vélo sécurisé	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	CCAC	510 000 €	2021	2023
GOUVIEUX	Création de bureaux en centre-ville	Tiers lieux/Co-working Activité tertiaire en télétravail 2 Habitations propriétées de la ville à réhabiliter	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	CCAC	400 000 €	2021	2023
GOUVIEUX	Op n°6: Réhabilitation d'un commerce (75 m²)	Propriété de la commune, cette opération fait partie d'une politique de maîtrise foncière pour le développement de l'offre commerciale de la ville	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	140 000 €	2021	2022
GOUVIEUX	Op n°7: Rénovation d'un logement d'urgence	Solidarité, aide aux publics vulnérables, sans domicile fixe	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	50 000 €	2021	2022
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Réhabilitation et Rénovation énergétique du Gymnase Municipal	Programme de travaux: couverture, meuniseries extérieures, équipement chauffage, système électrique; remplacement faux-plafonds	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	576 716 €	2021	2022
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Réhabilitation et Rénovation énergétique Hôtel de Ville	Programme de travaux: rénovation énergétique lourde, peintures, intérieures, meuniseries extérieures, interventions sur équipements de chauffage, mises aux normes PMR dont élévateur PMR	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	CCAC	708 555 € DETR: 60 000 € (40%) DSIL: 184 125 € (26%) SE60: 50 000 € CD60 Bat: 183 252 € (29%) CD60 PMR: 29 894 € (39%)	2021	2023

LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Réhabilitation du groupe scolaire des dimerons	Programme de travaux rénovation énergétique lourde (GS + restaurant scolaire)	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCAC	1 093 159 € DETR: 135 000 € (45%) DSIL: 372 557 € (20%) CD60 Bat: 316 970 € (29%) CAF:	2021	2022		
CCAC	Ressourcerie- Recyclerie et services associés	Construction d'un bâtiment pour accueillir les différentes fonctions de la Recyclerie (collecter, valoriser, commercialiser, animer et sensibiliser) Réhabilitation du bâtiment existant pour les sevices associés (stockage et maintenance des conteneurs de collecte, service de broyage déchets végétaux)	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 3 : Promouvoir les modèles gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCAC	3 600 000 € CD 60: 972 000 € PRADET (CR HDF): 1 548 000 €	2021	2023		
CCAC	Piste cyclable La Chapelle-en- Serval - Survilliers/Fosses (Gare)	Aménagement d'une itinéraire cyclable en bordure de la R10117 entre l'entrée de ville de La Chapelle en Serval en direction de Survilliers-Fosses (Gare) + aménagement paysager	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 2 : Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables	CCAC	1 150 000 € CD60: 310 500 € PRADET (CR HDF) : 494 500 € DSIL: ??? AàP France Mobilité active: ???	2021	2022	
CCAC	Piste cyclable La Chapelle-en- Serval -Parc Astérix- Plailly/Mortefontaine	Aménagement d'une itinéraire cyclable en bordure de la R118 pour la desserte du Parc Astérix (Zone d'emploi) depuis LCES et le Secteur de Plailly et Mortefontaine	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 2 : Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables	CCAC	1 500 000 € CD60: 300 000 PRADET/FAAP: 645 000 €	2022	2022	
BAZICOURT	Réfection de l'église de Bazicourt		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 2 : Développer un urbanisme gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCPOH	26 645 € DETR (30%) : 7993,50	2021	2022	oui	
LES AGEUX	Adaptation environnementale du massif Forestier		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCPOH	50 000 € ONF :	2022	Premiers estimatifs / Devis en attente	oui	
LES AGEUX	Socle numérique pour l'école communale		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	14 000 € Etat : 70%	2021	2022	oui	
LES AGEUX	Mise en place d'éclairage par Leds pour l'éclairage public		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 2 : Développer un urbanisme gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCPOH	15 000 € Etat SEZEO	2022	Premiers estimatifs / Devis en attente	oui	
LES AGEUX	Remplacement matériel informatique		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	1 500 € Etat : 36% CD60 : 34%	2021		oui	
LES AGEUX	Remplacement véhicule âgé de 18 ans		Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 3 : Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité	CCPOH	25 000 € CD60 : 34% CCPOH : 33%	2022	pas de demande de financement Etat	
LES AGEUX	Rénovation sol salle de tennis de table		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	22 000 € Etat : 30% CD60 : 44%	2021	réalisation juillet 21 > fini ?	oui	
PONTPONT	Rénovation énergétique des établissements scolaires	réalisation du diagnostic énergétique préalable	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	20 000 €	2022	travaux entre 2022 et 2025, coût des travaux à venir	oui	
PONTPONT	Création tiers-lieux	Transformation d'un bâtiment existant	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 2 : Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire	CCPOH	125 000 €	2022	2023 en attente de chiffages précis	oui
PONTPONT	Création éco quartier	Etude de sol préalable à la transformation d'une friche industrielle en écoquartier	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 2 : Développer un urbanisme gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 2 : Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs	CCPOH	19 000 €	2022	2025 étude de sol en 2022. éléments financiers à compléter	oui
PONTPONT	Réhabilitation batiments bureaux et activités artisanales		Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 2 : Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire	CCPOH		2021	2025 éléments financiers à compléter	
SIRC Pontpoint/Rhuis/Roberval	Vidéo projecteur + bornes Wifi Ecole du regroupement		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	18 000 €	2022	2024 doublon avec le projet de Pontpoint ? à phaser sur 2 ou 3 ans	oui	
RIEUX	Chauffage des locaux municipaux par géothermie		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH		2021	éléments financiers à compléter		
ROBERVAL	Installation défibrilateurs		Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	1 890 €	2022	Fiche vide. plan de financement à définir	oui	

ROBERVAL	Vidéo protection dans village	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 2 : Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCPOH		2022	2023	Fiche vide. éléments financiers à compléter	oui	
SACY-LE-PETIT	Etudes amélioration performances énergétiques	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	25 000 € 20% commune ; 80% autres	2022	2022	Lancement consultation 1e semestre 22, réalisation de l'etde 2e sem 22	oui	
SAIN-MARTIN-LONGUEAU	Construction cantine + locaux périscolaires	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	1 300 000 € Critère DETR et/ou DSIL	2021	2022	1e factures étude et architecte en 2021 + lancement en 2022	oui	
SAIN-MARTIN-LONGUEAU	Installation de 4 feux tricolores récompenses	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité 4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCPOH	72 019 € Critère DETR et/ou DSIL	2022	2022		oui	
VERNEUIL-EN-HALATTE	Création chaufferie groupe scolaire Calmette	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	118 638,40 € Critère DISL	2021	2022		oui	
VERNEUIL-EN-HALATTE	Création voie douce et aménagement de la voirie	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité 4 - 2 : Développer nos infrastructures et nos services de mobilité douce, tout particulièrement cyclables	CCPOH	464 923 € Critère DETR et CD	2021	2022		oui	
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Couverture et isolation des salles de classe	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	40 000 € Critère DETR et CD	2022	2022		oui	
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Couverture et isolation de la mairie	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	50 000 € Critère DETR et CD	2022	2023			
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Création réseau ass collectif rue des Flandres	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la 2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	CCPOH		2021	non chiffré. Études lancées fin 2021		oui	
PONT-SAINTE-MAXENCE	Création d'une voie de liaison intra-quartier - OP21 (NPNRU Les Terriers)	Au nord du quartier, la mise en connexion d'espaces de stationnement permet d'ouvrir sur une recomposition des espaces s'appuyant sur une nouvelle voie de maillage intra-quartier. Cette opération de requalification et de création d'espaces publics vise à créer une voie apaisée qui, associée au patrimoine CDC Habitat, crée un élément d'articulation et de transition entre la résidence des Tilleuls et les lotissements pavillonnaires. Ce projet fait partie d'un ensemble de 19 opérations dans le cadre du contrat NPNRU sur le quartier des Terriers.	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité 4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCPOH	385 000 € ANRU : 35% (validé) Département : 31% ? DETR ?	2022	2022		oui
PONT-SAINTE-MAXENCE	Rénovation de la toiture de la bibliothèque municipale	La ville de Pont-Sainte-Maxence, envisage des travaux d'étanchéité de la toiture de la bibliothèque. En effet, celle-ci présente de graves soucis d'étanchéité et beaucoup de condensation dans la partie haute du bâtiment. Les travaux consistent à la reprise de la toiture sur sa totalité. Une partie sera reprise par la pose d'une membrane PVC avec les relevés d'étanchéité, et l'autre partie par la projection d'une mousse polyuréthane qui emprisonnera définitivement la toiture d'une chape continue isolante et étanche.	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : 3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale à nos services publics et privés	CCPOH	71 959,80 € DETR : 40% Département : 31% (validé) CCPOH : 9% Ville : 20%	2022			oui

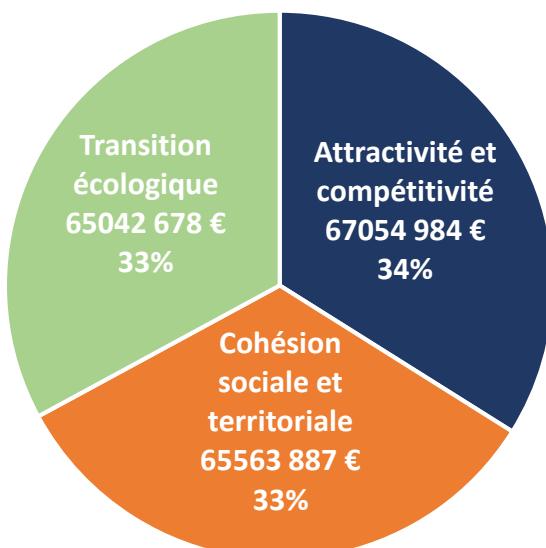
PONT-SAINTE-MAXENCE	Aménagement d'une gare bus devant le collège - OP14a (NPNRU Les Terriers)	<p>La dépose et la montée des élèves dans les bus s'effectuent actuellement de manière insatisfaisante, sur voirie et en se positionnant au milieu des flux désordonnés des collégiens. Cette opération vise à créer un dispositif organisé, en retrait des flux de la rue S. Allende renforçant ainsi la sécurité routière. Elle participe donc à l'attractivité de cet équipement.</p> <p>Ce projet fait partie d'un ensemble de 19 opérations dans le cadre du contrat NPNRU sur le quartier des Terriers.</p>	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCPOH	400 000 € Département : 205 000 € (51,25%) Ville et CCPOH : 195 000 € (48,75%)	2022	2022	oui
PONT-SAINTE-MAXENCE	Création d'une maison médicale sur la place des Tilleuls	<p>Avec la requalification de la place des Tilleuls, l'OPAC de l'Oise et la ville de Pont-Sainte-Maxence souhaitent créer une maison médicale permettant de renforcer le pôle commerce et équipement. La ville et l'OPAC de l'Oise sollicite l'aide à l'installation de la DETR</p> <p>Ce projet fait partie d'un ensemble de 19 opérations dans le cadre du contrat NPNRU sur le quartier des Terriers.</p>	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI :	3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale	CCPOH	20 000 € DETR : 7000 €	2022	2024	oui
PONT-SAINTE-MAXENCE	Travaux de ravalement des façades de l'Hôtel de Ville	<p>La ville de Pont-Sainte-Maxence, soucieuse de préserver son patrimoine en bon état, envisage des travaux de restauration de l'Hôtel de Ville, à la suite des travaux intérieurs de mise aux normes accessibilité, thermique réalisés en 2019.</p> <p>Les travaux consistent essentiellement à des reprises de joints, de pierres à remplacer, des reprises de tableaux, à la suite du remplacement des menuiseries extérieures.</p> <p>Des travaux de reprise de toiture et des gouttières sont également prévus pour la mise hors d'eau du bâtiment.</p> <p>Des travaux sur les souches de cheminées sont prévus à titre conservatoire.</p>	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI :	3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale	CCPOH	228 996,23 € DETR : 29,47% Département : 31% (validé) CCPOH : 4,36% VILLE : 35,17%	2022		oui
PONT-SAINTE-MAXENCE	Création de la rue de Figueiras pour desservir le quartier prioritaire "Les Terriers"	<p>La voie de Felgueiras est un projet d'intérêt public permettant l'attractivité du quartier prioritaire de « les Terriers » qui compte plus de 2 000 habitants, et ainsi le désenclaver (une voie d'accès pour plus de 2 000 habitants à ce jour). En effet, le quartier de « les Terriers » a été identifié par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 comme un quartier prioritaire d'intérêt régional faisant parti des 1 300 quartiers les plus pauvres de France.</p> <p>La SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) a une mission de délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la ville de Pont-Sainte-Maxence. Elle est en charge du choix du maître d'œuvre, le SPS, les entreprises de travaux et toutes autres entreprises devant intervenir sur le projet.</p>	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCPOH	2 400 000 € Etat FNADT 2018 : 618 750 € accordé Etat FNADT 2022 : 340 000 € à demander Département 2019 : 720 000 € accordé Département 2020 : 240 000 € accordé majoration 10% COVID Commune : 481 250 €	2020	2022	oui
PONT-SAINTE-MAXENCE	Recomposition et requalification de l'offre de stationnement liée à la création d'une voie de liaison intra-quartier - OP9 et 16 (NPNRU Les Terriers)	<p>Au nord du quartier, la mise en connexion d'espaces de stationnement permet d'ouvrir sur une recomposition des espaces desservie par une nouvelle voie de maillage intra-quartier.</p> <p>Cette opération vise à concrétiser la requalification de l'offre de stationnement de proximité autour des patrimoines des bailleurs sociaux CDC Habitat et du patrimoine de l'OPAC de l'Oise ; ZAC 36, Les Bouleaux et Tilleuls. Elle sera concrétisée sous la forme d'une résidentialisation douce (petits murets) qui préserve des espaces ouverts notamment pour les pratiques piétonnes et vélos, tout en canalisant l'automobile.</p> <p>Les projets 9 et 16 sont indissociables l'un de l'autre en raison de leur proximité et de leur utilité vis-à-vis des logements à proximité.</p>	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 1 : Aménager nos pôles de mobilité en organisant leur intermodalité et en pacifiant les circulations routières	CCPOH	375 000 € ANRU : 35% (validé) Département : 31% DETR Ville	2022		oui
CCPOH	Requalification du gymnase Couderc	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI :	3 - 2 : Permettre un accès pour tous la cohésion sociale et territoriale	CCPOH	1 107 967 € Crtier DETR	2022	2023	oui	

CCPOH	Création du musée de la pierre et de la mémoire des murs	Etude pour valoriser les deux musées avec accueil des clientèles individuelles et de groupes (définition d'une histoire adaptée aux cibles, création et mise en scène de parcours et des collections, digitalisation...)	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 4 : Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine	CCPOH	45 000 € Région : 50% Leader : 30%	2022	Projet en phase d'étude Dépôt du dossier Contrat de rayonnement touristique	oui
CCPOH	Création d'une halte fluviale à Pont-Sainte-Maxence et Réfection partielle des infrastructures et optimisation des réfection des infrastructures fluviales à Saint-Leu d'Esserent	Création d'une halte fluviale à Pont-Sainte-Maxence Réfection partielle des infrastructures et optimisation des équipements et services de l'escale et de la halte fluviale à Saint-Leu d'Esserent	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 4 : Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine	CCPOH	80 000 € Région : 50% Leader : 20% Département 10%	2022	Projet en phase d'étude Dépôt du dossier Contrat de rayonnement touristique	oui
CCPOH	Aménagement centre culturel la Manekine	Restructuration et extension de la salle de spectacles avec l'objectif d'une labellisation scène intermédiaire régionale avant le label national attendu "scène conventionnée d'intérêt national, art et territoire" : 6,5 millions de travaux et 2,5 millions de frais connexes	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCPOH	8 998 953 € Etat : DRAC, DSIL/DETR Région : PRADDET Département	2022	Etudes de maîtrise d'œuvre	oui
RHUIS	Aménagement de voirie Canalisation des eaux pluviales Enfouissement des réseaux		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	CCPOH	250 000 €	2022	2023	oui
RHUIS	Mise en protection du village par installation d'un système de Vidéo-protection		Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 2 : Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs	CCPOH	70 000 €	2022	2023 étude 2022 et réalisation 2023	oui
CCSSO	Démarche d'écologie industrielle et territoriale	Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs besoins (mutualisation)	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 3 : Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	CCSSO	60 900 € CCI : 30 450 € dont 14 000 € en 2022 PNR : 21 315 € dont 9 800 € en 2022 CCSSO : 9 135 € dont 4 200 € en 2022	2022	2023 entièrement financé sans intervention Etat	non
CCSSO	Etude sur l'intégration écologique et la gestion durable des ZAE du territoire		Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 1 : Améliorer la qualité de nos offres en foncier et immobilier d'entreprises	CCSSO		2021	2022	non
CCSSO	Mise en place du programme WATTY de sensibilisation à la transition écologique	Animation dans les écoles maternelles et élémentaires du WATTY	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 1 : Protéger et gérer durablement nos ressources et patrimoines naturels	CCSSO	26 000 € Certificats d'économie d'énergie : 20 000 € CCSSO : 6 000 €	2021	2022 année scolaire 2021-2022	non
CCSSO	Mise en place de plans de déplacements établissements scolaires (PCAET)	Déploiement du dispositif MOBY dans 6 écoles élémentaires de la CCSSO	Axe 4 : Dans l'inter-région et le Sud Oise : des offres renouvelées de mobilité	4 - 3 : Développer des offres innovantes et alternatives de mobilité	CCSSO	75% sur Certificats d'économie d'énergie 25% CCSSO	2021	2022	non
CCSSO	Parcours résidentiel des entrepreneurs - Quartier Ordener de Senlis	Accueil et accompagnement des porteurs de projet Création et accompagnement des jeunes entreprises	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 2 : Appuyer les créateurs-développeurs dans leur parcours résidentiel sur le territoire	CCSSO		2022	2026	non
PNR	Etude de marché sur la demande en foin de la filière hippique et équestre - offre potentielle	Développer en fonds de vallées du bassin versant de la Nonette pour sa partie CCSSO une filière foin de haute qualité adaptée aux enjeux de protection des zones humides et points de captage	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 3 : Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	CCSSO	Partenariat technique : CENP	2022	2025	non
PNR	Etude pour mieux connaître le potentiel de développement de l'agriculture bio sur le territoire	Accompagnement technique et formations proposés aux collectivités et agriculteurs concernés, tout particulièrement ceux du bassin versant de la Nonette Objectif induit de protéger les aires de captage et les milieux aquatiques	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 3 : Accompagner le développement des filières durables et l'innovation	CCSSO	Partenariat technique : AESN; Bio Hd	2022	2025	non
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Bistrot de Pays, réhabilitation de l'ancienne Gare de Vineuil	Acquisition du bâtiment de l'ancienne gare et ses annexes Réalisation des travaux de toiture	Axe 1 : Entre le Grand Paris et le Nord : la qualité de notre attractivité économique	1 - 4 : Renforcer notre attractivité touristique par la valorisation de notre patrimoine	CCAC	410 000 € CD 60: 105 000 €	2021	2021	oui
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Réhabilitation de la toiture du Centre Communal	Réfection totale de la toiture du Centre Communal et remplacement de 4 chassis pour améliorer l'étanchéité et	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCAC	23 990 € CD 60: 8 390 € (35%)	2021	2021	
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Travaux de réhabilitation des toitures de l'église et du presbytère	Réfection totale de la toiture	Axe 2 : Entre forêts et rivières : la gestion durable de nos ressources et la préservation de notre patrimoine naturel et bâti	2 - 2 : Développer un urbanisme durable en lien avec la qualité de nos centres-villes et bourgs	CCAC	80 000 €	2022	2022	
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Changement des fenêtres de l'école maternelle	Remplacement des fenêtres et d'une porte fenêtre pour améliorer la performance thermique et phonique du bâtiment	Axe 3 : Au sein de chaque EPCI : la cohésion sociale et territoriale	3 - 2 : Permettre un accès pour tous à nos services publics et privés	CCAC	23 632 € CD 60: 6 850 €	2021	2021	

Programme d'actions du CRTE du Grand Compiégnois 2021-2026

AMBITION & EPCI	SOMME DE COUT TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)	SOMME DE MONTANT SUBVENTION ETAT SOLICITÉE
ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ	67 054 984 €	2 088 148 €
ARC	64 218 828 €	1 795 748 €
CCLLO	7 644 €	3 058 €
CCPE	2 828 512 €	289 343 €
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	65 563 887 €	11 176 958 €
ARC	65 420 047 €	11 115 643 €
CCLLO	143 840 €	61 315 €
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	65 042 678 €	7 841 151 €
3 EPCI	50 000 €	15 000 €
ARC	63 861 275 €	7 397 151 €
CCLLO	268 347 €	37 261 €
CCPE	863 057 €	391 740 €
TOTAL GÉNÉRAL	197 661 550 €	21 106 258 €

Investissements du territoire dans les 3 grandes ambitions du CRTE





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Synthèse pluriannuelle/contrat-prévisionnel

Étiquettes de lignes	Somme de Cout total de l'opération (HT)	Somme de Montant subvention État sollicitée
2021	72 855 006 €	16 612 808 €
ACV	8 500 000 €	180 000 €
ANRU	16 786 142 €	4 768 191 €
Contrat de Ville	1 517 864 €	628 573 €
CTE	11 867 703 €	5 010 356 €
PAPI	231 667 €	24 000 €
TI	900 000 €	225 000 €
CRTE uniquement	33 051 630 €	5 776 688 €
Prévisionnel 2022	59 185 387 €	1 293 083 €
ACV	3 100 000 €	- €
ANRU	1 643 301 €	817 000 €
Contrat de Ville	- €	339 198 €
CTE	4 140 000 €	65 000 €
TI	100 000 €	- €
CRTE uniquement	50 202 086 €	71 885 €
Prévisionnel 2023	24 394 821 €	- €
CTE	1 250 000 €	- €
CRTE uniquement	23 144 821 €	- €
Prévisionnel 2024	18 833 714 €	3 120 367 €
ANRU	8 915 335 €	3 120 367 €
CTE	1 850 000 €	- €
CRTE uniquement	8 068 379 €	- €
Prévisionnel 2025	8 779 288 €	- €
CTE	1 250 000 €	- €
CRTE uniquement	7 529 288 €	- €
Prévisionnel 2026	1 700 000 €	- €
CTE	1 200 000 €	- €
CRTE uniquement	500 000 €	- €
Prévisionnel 2021-2025	9 000 000 €	- €
CRTE uniquement	9 000 000 €	- €
Prévisionnel à préciser	2 833 333 €	- €
CTE	1 000 000 €	- €
PAPI	1 833 333 €	- €
Prévisionnel actions récurrentes	80 000 €	80 000 €
CRTE uniquement	80 000 €	80 000 €
Total général	197 661 550 €	21 106 258 €

Synthèse de l'investissement de chaque EPCI-prévisionnel

ÉTIQUETTES DE LIGNES	COUT TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)	MONTANT SUBVENTION ETAT SOLICITÉE
3 EPCI	50 000 €	15 000 €
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	50 000 €	15 000 €
ARC	193 500 150 €	20 308 542 €
ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ	64 218 828 €	1 795 748 €
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	65 420 047 €	11 115 643 €
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	63 861 275 €	7 397 151 €
CCLO	419 831 €	101 633 €
ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ	7 644 €	3 058 €
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	143 840 €	61 315 €
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	268 347 €	37 261 €
CCPE	3 691 569 €	681 083 €
ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ	2 828 512 €	289 343 €
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	863 057 €	391 740 €
TOTAL GÉNÉRAL	197 661 550 €	21 106 258 €

Remarque : au-delà de 2021, la programmation présentée est à titre prévisionnel. Les communes et les EPCI du territoire seront consultés tous les ans pour mettre à jour ces prévisions.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Synthèse de la programmation par M0- prévisionnel

		COUT TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)	MONTANT SUBVENTION ETAT SOLICITÉE
PROJETS INTERCOMMUNAUX 69%		136 283 013 €	6 438 975 €
APC		50 000 €	15 000 €
ARC		132 443 331 €	5 791 680 €
CCLO		221 841 €	22 007 €
CCPE		3 567 841 €	610 288 €
PROJETS COMMUNAUX 31%		61 378 537 €	14 667 283 €
BLINCOURT		À préciser	
CHOISY AU BAC		2 114 967 €	610 863 €
CLAIROIX		3 135 325 €	587 966 €
COMPIEGNE		26 269 431 €	6 682 948 €
COMPIEGNE/ENGIE		11 250 403 €	4 830 166 €
JAUTX		4 775 205 €	259 323 €
JONQUIERES		241 000 €	- €
LA CROIX SAINT OUEN		2 500 000 €	- €
LE MEUX		892 441 €	147 961 €
LONGUEIL SAINTE MARIE		61 679 €	49 343 €
MARGNY LES COMPIEGNE		227 186 €	113 593 €
MARGNY-LES-COMPIEGNE		4 469 315 €	612 164 €
PIERREFONDS		143 840 €	61 315 €
REMY		62 049 €	21 452 €
SAINT CREPIN AUX BOIS		54 150 €	18 311 €
SAINT SAUVEUR		140 954 €	112 763 €
SAINT VAAST DE LONGMONT		2 243 201 €	35 049 €
SAINTINES		2 469 861 €	284 414 €
VENETTE		99 935 €	62 048 €
VERBERIE		224 595 €	176 675 €
VIEUX- MOULIN		3 000 €	930 €
TOTAL GÉNÉRAL		21 106 258 €	197 661 550 €

Programme d'actions pour 2021

a) Actions déjà déposées ou négociées

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Rampe d'accès PMR Mairie	2021	16 650 €	13 320 €	80%	DSIL Classique		Action déjà déposée, disponible en annexe	Cohésion sociale et territoriale
ARC	CLAIROIX	CRTE uniquement	Réaménagement de la rue de la République (voie douce)	2021	1 775 231 €	532 569 €	30%	DSIL Classique		Action déjà déposée	Transition écologique
ARC	COMPIEGN E	ACV	Acquisition de l'ancien Mess de l'école d'Etat Major pour installer le musée de la figurine	2021	500 000 €	180 000 €	36%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Aires de jeux dans les écoles	2021	50 000 €	21 000 €	42%			Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	MARGNY LES COMPIEGN E	CRTE uniquement	Mise aux normes et transformation des aires de jeux	2021	227 186 €	113 593 €	50%	DSIL Classique		Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Aires de jeux dans les quartiers	2021	140 000 €	58 800 €	42%			Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
CCPE	LONGUEUIL SAINTE MARIE	CRTE uniquement	Restauration des vitraux de l'église	2021	61 679 €	49 343 €	80%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Attractivité et compétitivité
CCPE	REMY	CRTE uniquement	Travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement au stade de football	2021	2 330 €	1 864 €	80%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
CCLO	CCLO	CRTE uniquement	Réhabilitation des postes de refoulement de Cuise la Motte	2021	221 841 €	22 007 €	10%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Transition écologique
CCLO	SAINT CREPIN AUX BOIS	CRTE uniquement	Remplacement des projecteurs extérieurs de l'église	2021	7 644 €	3 058 €	40%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Attractivité et compétitivité
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Eclairages LED du complexe sportif	2021	24 590 €	19 672 €	80%	DSIL rénovation énergétique		Action déjà déposée , disponible en annexe	Transition écologique
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Isolation des combles des écoles des Linères	2021	40 810 €	32 648 €	80%	DSIL rénovation énergétique		Action déjà déposée , disponible en annexe	Transition écologique
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Remplacement des huisseries à l'école maternelle du centre	2021	85 180 €	68 144 €	80%	DSIL rénovation énergétique		Action déjà déposée , disponible en annexe	Transition écologique
ARC	CLAIROIX	CRTE uniquement	Changement des fenêtres à la mairie et divers travaux	2021	70 684 €	28 274 €	40%	DSIL rénovation énergétique		Action déjà déposée	Transition écologique
CCPE	REMY	CRTE uniquement	Ecole	2021	59 719 €	19 588 €	33%	DSIL rénovation énergétique		Action déjà déposée	Transition écologique
CCLO	SAINT CREPIN AUX BOIS	CRTE uniquement	Rénovation énergétique d'une partie des bâtiments communaux	2021	46 506 €	15 254 €	33%	DSIL rénovation énergétique		Action déjà déposée	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIEGNE	CTE	Création d'une voie nouvelle avec pistes cyclables bidirectionnelle	2021	289 000 €	86 700 €	30%	DSIL Classique		Action déjà déposée	Transition écologique
ARC	ARC	ANRU	Moyens externes dédiés à la participation et la mémoire	2021	100 000 €	35 000 €	35%	ANRU		Opération déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Isolation thermique dans les écoles et Hôtel de Ville : Remplacement des menuiseries	2021	150 000 €	45 000 €	30%			Action déjà déposée	Transition écologique
ARC	COMPIEGNE	ANRU	NPNRU - Réhabilitation et extension du centre Anne-Marie Vivé	2021	620 632 €	187 320 €	30%	ANRU VILLE : 135 422,25 € EPCI : DEPARTEMENT : 162 890,00 € REGION : 175 000,00 €		Opération déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	CTE	Plan vélo	2021	228 300 €	68 490 €	30%	DSIL Classique		Action déjà déposée	Transition écologique
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Réaménagement de la place Saint Antoine	2021	350 000 €	105 000 €	30%	DSIL Classique		Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
CCLO	Pierrefonds	CRTE uniquement	vidéo-protection de la commune	2021	143 840 €	61 315 €	43%	DETR: 20 000€ FIPD: 41 315€	CD60: 61 851€	Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Réalisation de l'assainissement sur la ZAC des Jardins à La Croix Saint Ouen	2021	682 000 €	138 609 €	33%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniquement	Plan Vélo 2021	2021	835 000 €	240 000 €		FNADT		Action déjà déposée	Transition écologique
ARC	ARC	TI	Acquisition des locaux de l'école de production du sud de l'Oise	2021	900 000 €	225 000 €	25%	DSIL Classique		Action déjà déposée	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Acquisition/aménagement crèche de la Prairie	2021	906 000 €	271 800 €	30%			Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	ZH du Camp des Sablons phase 3 : réalisation de l'assainissement (noue, pluvial et collectif)	2021	1 032 000 €	206 400 €	20%	DSIL Relance		Action déjà déposée	Transition écologique
ARC	ARC	ANRU	NPNRU - Quartier des maréchaux - aménagements d'ensemble	2021	5 795 326 €	1 585 086 €	27%	ANRU	EPCI : 950 357,43 € DEPARTEMENT : 601 939,75 € REGION : 1 389 522,48 € AUTRE : 1 268 420,00 €	Opération déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	ANRU	NPNRU - Quartier des musiciens - aménagements d'ensemble	2021	10 270 184 €	2 960 785 €	29%	ANRU	VILLE : 788 071,81 € EPCI : 2 054 036,92 € DEPARTEMENT : 1 052 164,29 € REGION : 1 604 326,96 € AUTRE : 1 810 800,00 €	Opération déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	CTM phase 1	2021	250 000 €	100 000 €	40%			Action déjà déposée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Prévention Santé Sport et Insertion	2021	14 850 €	2 000 €	13%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Concours de Plaidoiries Compiègne 2021	2021	29 861 €	3 000 €	10%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Soutien à la parentalité dans les quartiers prioritaires Compiègnois	2021	71 856 €	3 000 €	4%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Ateliers Alphabétisation et Accès aux droits	2021	25 248 €	3 000 €	12%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Médiation sociale, santé, numérique, éducation et emploi	2021	182 418 €	10 000 €	5%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Alphabétisation pour l'autonomie et l'émancipation	2021	51 000 €	3 000 €	6%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Le rendez-vous des mamans, soutien à la parentalité	2021	21 447 €	1 000 €	5%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Clubs Technologiques – UTC	2021	4 000 €	1 500 €	38%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Actions du pôle associé La Min à la pâte – Compiègne	2021	12 200 €	4 000 €	33%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Partenariat association des grimpeurs compiègnois / Plate-forme de réussite éducative du Compiègnois	2021	20 548 €	1 500 €	7%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Découverte et développement des pratiques scientifiques et techniques au sein des QPV	2021	8 500 €	1 500 €	18%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Médiation sociale en milieu scolaire	2021	41 505 €	3 000 €	7%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Fond d'Initiative Local	2021	22 800 €	7 000 €	31%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Séjour été	2021	103 000 €	13 080 €	13%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Service d'information et d'accès aux droits des personnes en difficulté sur le Compiègne	2021	32 318 €	1 000 €	3%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Toutes dans le même bateau	2021	10 770 €	2 000 €	19%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Permanence écrivain public	2021	24 057 €	12 000 €	50%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Droit au but pour ne pas rester sur la touche	2021	49 550 €	5 000 €	10%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Accompagnement social à travers la réalisation de séjours familiaux et de la découverte de loisirs et d'activités culturelles	2021	10 500 €	1 000 €	10%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Allez les filles	2021	11 400 €	4 000 €	35%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	La famille au cœur des apprentissages linguistiques et culturels	2021	13 010 €	8 500 €	65%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Renforcement à l'accompagnement éducatif	2021	41 792 €	13 000 €	31%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Citoyens sur le même chemin	2021	27 642 €	10 000 €	36%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Je m'ouvre sur l'extérieur	2021	75 962 €	19 000 €	25%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Nos seniors valent de l'or	2021	26 112 €	5 000 €	19%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	lutte contre les discriminations	2021	13 967 €	8 000 €	57%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Un avenir au fil de l'Oise	2021	12 781 €	5 000 €	39%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	DEFIS BOXE	2021	25 550 €	2 000 €	8%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Solid'Aéré - Voyage solidaire d'accompagnement à l'accès aux loisirs, à l'art et à l'éducation à Beyrouth.	2021	42 177 €	4 118 €	10%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	improvisation théâtrale	2021	9 200 €	2 000 €	22%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	territoire zéro chômeur de longue durée du compiégnois	2021	150 290 €	15 000 €	10%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	ARA (Auto-Réhabilitation Accompagnée)	2021	103 000 €	2 000 €	2%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Mission sport	2021	19 000 €	10 000 €	53%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Entreprenariat coopératif et citoyen	2021	18 500 €	7 000 €	38%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Permis Citoyen	2021	10 000 €	5 000 €	50%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Insertion professionnelle et médiation culturelle	2021	51 000 €	4 000 €	8%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Accompagnement jeunes quartiers prioritaires par l'Ecole de production Sud Oise	2021	59 500 €	12 000 €	20%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	SAFI : Service d'Accompagnement des Femmes vers l'insertion sur Compiègne	2021	35 694 €	4 000 €	11%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Premiers Pas vers le code	2021	14 850 €	5 000 €	34%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	un premier pas vers l'emploi - faciliter aux jeunes des QPV l'obtention du BAFA	2021	10 779 €	9 000 €	83%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	partageons le CV / forum job d'été	2021	9 230 €	6 000 €	65%	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Programme de réussite éducative	2021	à préciser	102 000 €	##### #	Politique de la Ville		Action déjà négociée	Cohésion sociale et territoriale
Total					27 400 197 €	7 834 836 €	29%				

Programme d'actions pour 2021

b) Nouvelles actions



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES		Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
					Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention État sollicitée					
3 EPCI	APC/ONF	CTE	Accompagnement d'une démarche conjointe des forêts du Grand Compiégnois	2021	50 000 €	15 000 €	20%		APC/ONF: 20 000€ Conseil départemental: 15 000€	FA en annexes	Transition écologique
3 EPCI	APC	CRTE uniquement	Concertation citoyenne	2021	à préciser	à préciser ultérieurement				à faire	Transition écologique
ARC	ARC	PAPI	Diag vulnérabilité du territoire à l'échelle du SCOT - Atlas environnemental	2021	25 000 €	à préciser ultérieurement				pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIEGN E	CRTE uniquement	Accessibilité bâtiments communaux	2021	105000 ou 150K€?	31 500 €	#####			FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Acquisition vélo électrique	2021	30 000 €		0%			pas de FA	Transition écologique
CCPE	BLINCOUR T	CRTE uniquement	Remplacement des ampoules pour l'éclairage public	2021	à préciser		#####			Action à ajouter	Transition écologique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES		Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
					Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée					
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Logements - création de bornes incendie rue Vicro Hugo	2021	9 553 €	7 643 €	80%			FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Revitalisation commerciale du centre bourg	2021	348 627 €	59 435 €	17%		FNADT: 93 960,5€ CD60: 90 643€	FA en annexes	Attractivité et compétitivité
ARC	CHOISY AU BAC	CRTE uniquement	Construction vestiaires Stade du Maubon	2021	1 589 557 €	410 000 €	26%		HDF: 150k€ CD60: 540 k€	FA en annexes	Attractivité et compétitivité
ARC	JAUX	CRTE uniquement	Maitrise des ruissellements Hameau de Dizocourt et secteur Dienval	2021	220 000 €	130 000 €	59%	AESN	CD60: 9k€	FA en annexes	Transition écologique
ARC	JAUX	CRTE uniquement	Aménagement d'un abribus	2021	19 937 €	8 175 €	41%		CD60: 7 775€	FA en annexes	Transition écologique
ARC	JAUX	CRTE uniquement	Équipements extérieurs de remise en forme physique	2021	24 800 €	12 648 €	51%		CD60: 7 192€	FA en annexes	Attractivité et compétitivité
ARC	JAUX	CRTE uniquement	Modernisation de la salle des fêtes	2021	350 000 €	108 500 €	31%		CD60: 101 500€	FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale
ARC	LA CROIX SAINT OUEN	CRTE uniquement	Réhabilitation Maison Balsan, sa place et ses écuries	2021	2 500 000 €	?	#####	DETR	nombreux cofinancement s visés, aucun indiqués, se rapprocher de la commune	FA en annexes	Attractivité et compétitivité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES			Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
					Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention État sollicitée	Taux					
ARC	LE MEUX	CRTE uniquement	Mise en conformité des feux tricolores	2021	44 127 €	15 444 €	35%	Amende police	CD60: 4 410	FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale	
ARC	LE MEUX	CRTE uniquement	Menuiserie dans l'École Maternelle	2021	100 000 €	52 000 €	52%	DSIL	CD60: à définir	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	LE MEUX	CRTE uniquement	Remplacement des chaudières dans 3 bâtiments publics	2021	76 585 €	42 128 €	55%		CD60: 19 140€	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	LE MEUX	CRTE uniquement	Travaux de rénovation des vitraux de l'Église	2021	85 309 €	25 593 €	30%		CD60:42 654€	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	MARGNY-LES-COMPIEGNE	CRTE uniquement	Extension du CCAS	2021	210 000 €	73 500 €	35%		CD60:73 500€	FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale	
ARC	MARGNY-LES-COMPIEGNE	CRTE uniquement	Installation d'abris vélos	2021	100 000 €	15 000 €	15%		Cd60:25k€ Alvéol:40k€	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	MARGNY-LES-COMPIEGNE	CRTE uniquement	Aménagement stade Robert Dubois	2021	1 710 315 €	298 664 €	17%	Agence nationale du Sport	ARC:265 435,78€ HDF:250 000€ CD60:492 094,35€ FFF: 62 057,30€	FA en annexes	Attractivité et compétitivité	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

		AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES										
EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention sollicitée	Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois	
ARC	MARGNY-LES-COMPIEGNE	CRTE uniquement	Passage en LED de l'éclairage public	2021	250 000 €	125 000 €	50%		Prime CEE: 8K€ SE60: 62K€	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	MARGNY-LES-COMPIEGNE	CRTE uniquement	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	2021	200 000 €	100 000 €	50%		CD60: 54k€ Prime CEE: 6 000€	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	SAINTINES	CRTE uniquement	Construction d'une salle intercommunale multi activités (équipement public)	2021	2 469 861 €	284 414 €	12%		HDF:550 k€CD60: 430k€ARC: 200k€	FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale	
ARC	SAINT SAUVEUR	CRTE uniquement	Rénovation énergétique des écoles : changement des fenêtres	2021	140 954 €	112 763 €	80%			FA en annexes	Transition écologique	
ARC	SAINT VAAST DE LONGMONT	CRTE uniquement	Installation de jeux pour les jeunes enfants dans le parcours de santé	2021	11 823 €	4 611 €	39%		CD60:4 847€	FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale	
ARC	SAINT VAAST DE LONGMONT	CRTE uniquement	Acquisition d'un camion benne	2021	23 008 €	4 372 €	19%		ARC:4 601€	FA en annexes	Transition écologique	
ARC	SAINT VAAST DE LONGMONT	CRTE uniquement	Mise en place de tableaux numériques pour les 2 classes élémentaires	2021	7 400 €	4 900 €	66%			FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI
MO

Contractualis
ation de
rattachement

Intitulé de l'opération

Année
démarrage

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Cout total de
l'opération
(HT)

Montant
subvention
Etat
sollicitée

Taux

Nom
fonds/sub
/
organisme

Co-
financemen
ts

Fiche action

Ambition du
CRTE du Grand
Compiégnois

ARC	SAINT VAAST DE LONGMON T	CRTE uniquement	Equipement de videoprotection pour la sécurisation des espaces et des bâtiments publics	2021	39 687 €	21 166 €	53%	FIPDR: 10 583,20€ DETR: 10 583,20€	CD60:10 583,20€	FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale
ARC	VENETTE	CRTE uniquement	Création d'un bassin de récupération des eaux pluviales	2021	99 935 €	62 048 €	62%		HDF: 17 900,5€	FA en annexes	Transition écologique
ARC	VERBERIE	CRTE uniquement	Calorifugeage de l'ensemble des tyauteries de chauffage des ERP de la ville	2021	9 505 €	4 604 €	48%		?	FA en annexes	Transition écologique
ARC	VERBERIE	CRTE uniquement	Eclairage public rue St Pierre - LED	2021	125 233 €	100 186 €	80%			FA en annexes	Transition écologique
ARC	VIEUX- MOULIN	CRTE uniquement	Mise en place de paillage - acquisition d'un broyeur	2021	3 000 €	930 €	31%		Fonds de concours:1470 €	FA en annexes	Transition écologique
ARC	COMPIEGN E/ENGIE	CTE	Construction chaufferie Biomasse pour le réseau de chaleur de Compiègne (ENGIE)	2021	11 250 403 €	4 830 166 €	#REF!	ADEME		FA en annexes	Transition écologique
ARC	COMPIEGN E	CRTE uniquement	Création d'un centre d'immersion historique au sein du musée Vivenel	2021	500 000 €	150 000 €	30%			FA en annexes	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	PAPI	Diag équipements réseaux prioritaires (assainissement, eau potable)	2021	40 000 €	24 000 €	#REF!	FPRNM		FA en annexes	Transition écologique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES		Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
					Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention État sollicitée					
ARC	ARC	CTE	Etude de faisabilité et de planification des parcours nature	2021	50 000 €	10 000 €	#REF!	ADEME		FA en annexes	Transition écologique
ARC	ARC	PAPI	Diag vulnérabilité à l'échelle urbaine	2021	166 667 €	CK				pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Bois de Plaisance 2 - Aiguisy : études et travaux	2021	350 000 €		0%			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Extension de l'école maternelle Jacques Bontemps à La Croix Saint Ouen	2021	445 000 €		0%			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Extension de l'école maternelle Edouard Herriot à Margny-lès-Compiègne	2021	517 000 €		0%			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Diag équipements réseaux prioritaires (éclair.pub.)	2021	18 333 €	CK				pas de FA	Transition écologique
ARC	LE MEUX	CRTE uniquement	Programme de travaux de maîtrise des ruissellements et de coulees de boue à l'échelle des sous bassins versants de le meux	2021	36 420 €	12 796 €	35%	Amende police		FA en annexes	Transition écologique
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Stade équestre	2021	1 600 000 €	640 000 €	40%			FA en annexes	Attractivité et compétitivité
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Télérelève des compteurs d'eau du patrimoine de la ville de Compiègne et logiciel de suivi des fluides	2021	110 000 €	CK				pas de FA	Transition écologique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES		Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
					Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée					
CCPE	CCPE	CRTE uniquement	Shéma directeur assainissement pour les communes de Epineuse, Bailleul le Soc, Avrigny et Choisy la Victoire	2021	50 000 €	25 000,0 €	50%	AESN		pas de FA	Transition écologique
CCPE	CCPE	CRTE uniquement	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement (rue de Francières à Rémy, rue de Picardie à Longueil Sainte Marie, Chemin de la Chuassiette à Rivecourt et poste de refoulement de Francières)	2021	494 542 €	197 816,8 €	40%	AESN		pas de FA	Transition écologique
CCPE	CCPE	CRTE uniquement	Etude Sensibio	2021	10 000 €	8 000,0 €	80%	AESN		pas de FA	Transition écologique
CCPE	CCPE	CRTE uniquement	Diagnostic eau potable - Estrées-St-Denis + pose de compteurs de sectorisation	2021	177 213 €	111 770,0 €	63%	AESN		pas de FA	Transition écologique
CCPE	CCPE	CRTE uniquement	Réhabilitation des réservoirs d'eau - Longueil-Ste-Marie	2021	69 253 €	27 701,3 €	40%	AESN		pas de FA	Transition écologique
CCPE	CCPE	CRTE uniquement	Création de la ZAC des Poiriers à Moyvillers	2021	2 766 833 €	240 000 €	9%	DETR	CD60: 397 179€ Participation aux équipement publics de la ZAC: 1 412 150€	pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Création d'une piste internationale de BMX - Venette	2021	2 500 000 €	en attente autres financements			région CD60	pas de FA	Attractivité et compétitivité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarrage	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES		Taux	Nom fonds/sub / organisme	Co-financements	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
					Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention État sollicitée					
ARC	ARC	ACV	Passerelle sur l'Oise : études + travaux	2021	8 000 000 €		0%			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Camps des sables - phase 3	2021	4 122 855 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Stade équestre : rénovation thermique des sanitaires	2021	266 666 €		0%			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	COMPIEGNE	CRTE uniquement	Phase 2 CTM panneaux photovoltaïques	2021	400 000 €		0%			pas de FA	Transition écologique
ARC	CLAIROIX	CRTE uniquement	Extension de la mairie via création d'une véranda	2021	79 410 €	27 123 €	34%			FA en annexes	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Quartiers d'Été	2021	à préciser	90 000 €	#####			demande en cours	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	Poste adultes relais 5 demandes	2021	à préciser	99 375 €	#####			demande en cours	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIEGNE	Contrat de Ville	labélisation Cite de l'emploi	2021	à préciser	100 000 €	#####			demande en cours	Cohésion sociale et territoriale



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI

MO

Contractualis
ation de
rattachement

Intitulé de l'opération

Année
démarrage

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

Cout total de
l'opération
(HT)

Montant
subvention
Etat
sollicitée

Taux

Nom
fonds/sub
/
organismeCo-
financemen
ts

Fiche action

Ambition du
CRTE du Grand
Compiégnois

ARC	COMPIEGN E	CRTE uniquement	Télérelève des compteurs d'eau du patrimoine de la ville de Compiègne et logiciel de suivi des fluides	2021	110 000 €	54 000 €	49%	Agence de l'Eau Seine- Normand ie		FA en annexes	Transition écologique
Total					45 004 810 €	8 777 972 €	20%				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Programme d'actions

2022-2026

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniquement	Acquisition vélo électrique	2022	30 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Schéma Directeur Énergétique du Patrimoine (SDEP) pour élaboration PPI économie énergie patrimoine ARC en lien avec les objectifs du décret 3aire	2022	30 000 €	15 000 €	50%	ADEME	région HDF	FA en annexes	Transition écologique
CCLO	Pierrefonds	CRTE uniquement	Aménagements du centre-ville de Pierrefonds	2022	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			FA en annexes	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CTE	Plan vélo	2022	1 200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Extension de la salle Marcel Guérin : études et travaux de construction	2022	1 600 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Ferme d'aiguisy - centre de congrès	2022	2 500 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Ecoquartier de Jaux - Parcelle A5 - travaux de VRD et aménagement paysager et dans le cadre de l'implantation du centre de formation de la chambres des métiers	2022	950 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CTE	Etude faisabilité et maîtrise d'œuvre géothermie écoquartier gare (forages d'essai)	2022	110 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Télérelève des compteurs d'eau du patrimoine de l'ARC et logiciel de suivi des fluides	2022	40 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Investissement issus du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales en cours (SCEP)	2022	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Investissements issus de l'étude circuits courts alimentaires bio et locaux	2022	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			FA en annexes	Transition écologique
ARC	ARC	TI	Accompagnement des start-up dans le domaine du sport - incubation + accélération	2022	100 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Eco quartier gare	2022	22 700 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Travaux du réseau de chaleur géothermie sur l'écoquartier gare	2022	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Investissements issus de l'étude parcours nature	2022	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			FA en annexes	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniquement	Pôle d'Échanges Multimodal de l'Eco quartier de la Gare de Compiègne / Margny-lès-Compiègne (acquisitions + études + travaux + aléas et frais divers)	2022	15 000 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CTE	Rénovation thermique des bâtiments de l'ARC	2022	50 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CTE	Plan vélo	2022	150 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Aires de jeux dans les quartiers/écoles	2022	200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Rénovation thermique des bâtiments communaux	2022	150 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CTE	Schéma Directeur Energétique du Patrimoine (SDEP) pour élaboration PPI économie énergie patrimoine VDC en lien avec les objectifs du décret 3aire	2022	100 000 €	50 000 €	50%	ADEME		FA en annexes	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CTE/PAT	Investissements issus de l'études circuits courts alimentaires bio et locaux	2022	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			FA en annexes	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CTE	Remplacement de toutes les ampoules mercure en LED- programme pluriannuel sur 10 ans	2022	2 500 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIE GNE	ACV	Aménagement du musée de la figurine historique	2022	2 300 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	CTM phase 2	2022	210 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Rénovation thermique sur les équipements sportifs : gymnase Pompidou	2022	1 600 000 à 1 800 000€	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Réhabilitation lourde du CHRS	2022	300 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIE GNE	Contrat de Ville	Programme de réussite éducative	2022	à préciser	102 000 €	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	COMPIE GNE	Contrat de Ville	Contrat de Ville 2022	2022	à préciser	237 198 €	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniquement	ZAC du Maubon à Choisy au bac - phase 1b	2022	1 248 935 €		0%			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	ACV	ZAC Prairie II : phase 1 tranche B	2022	800 000 €		0%			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Acquisition vélo électrique	2023	30 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Plan vélo	2023	1 200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Salle des sports de Jaux extension	2023	4 000 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Salle de quartier : Hauts des sablons (acquisitions + travaux d'aménagement)	2023	560 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	ZAC de la grande couture phase 1 - travaux	2023	2 000 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Ecoquartier de Jaux - phase 1 - travaux de VRD et aménagement paysager	2023	4 500 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniqueme nt	ZAC de Valadan 2 : travaux de VRD et aménagement paysager	2023	3 125 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CTE	Rénovation thermique des bâtiments de l'ARC	2023	50 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CTE	Investissements issus du SDEP pour atteinte objectif -40% décret 3aire	2023	à préciser	à préciser ultérieurement	#####		FA en annexes	Transition écologique	
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniqueme nt	Plan vélo	2023	150 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniqueme nt	Aires de jeux dans les quartiers/écoles	2023	200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniqueme nt	ZAC PRAIRIE II : phase 2	2023	3 574 698 €		0%			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CTE	Investissements issus du SDEP pour atteinte objectif -40% décret 3aire	2024	600 000 €	à préciser ultérieurement	#####		FA en annexes		Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Plan vélo	2024	1 200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniquement	Développement et extension du pôle évènementiel	2024	1 500 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Camps des sablons - phase 4	2024	2 430 570 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	ZAC du Maubon à Choisy au bac - phase 3	2024	1 737 809 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CTE	Rénovation thermique des bâtiments de l'ARC	2024	50 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Refonte du parcours du mémorial de l'internement et de la déportation	2024	700 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Plan vélo	2024	150 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Aires de jeux dans les quartiers/écoles	2024	200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CTE	Plan vélo	2025	1 200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	ARC	CRTE uniquement	Participation forfaitaire de l'ARC à la passerelle au-dessus des voies ferrées	2025	1 500 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Cohésion sociale et territoriale
ARC	ARC	CRTE uniquement	Bassin de loisirs	2025	2 000 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	ZAC du Maubon à Choisy au bac - phase 4	2025	746 288 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CRTE uniquement	Ecoquartier de Jaux - phase 2 - travaux de VRD et aménagement paysager	2025	2 200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Rénovation thermique des bâtiments de l'ARC	2025	50 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Plan vélo	2025	150 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CTE	Plan vélo	2026	1 200 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Travaux d'aménagement des abords de la trémie	2026	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité

EPCI	MO	Contractualisation de rattachement	Intitulé de l'opération	Année démarra ge	Cout total de l'opération (HT)	Montant subvention Etat sollicitée	Taux	Nom fonds/su b/organism e	Co-financement s	Fiche action	Ambition du CRTE du Grand Compiégnois
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Plan vélo	2026	150 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Travaux élargissement de la Trémie	2021-2025	9 000 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Attractivité et compétitivité
ARC	ARC	CTE	Travaux d'économie d'énergie - mise en place d'ampoules LED	à précise r	1 000 000 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	PAPI	Travaux de consolidation des digues	à précise r	1 833 333 €	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Rénovation thermique sur les équipements sportifs : Piscine	à précise r	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	COMPIE GNE	CRTE uniquement	Rénovation thermique sur les équipements sportifs : taintrier	à précise r	à préciser	à préciser ultérieurement	#####			pas de FA	Transition écologique
ARC	ARC	CRTE uniquement	Natura 2000 - animation lancement consultation	plurian nuel	80 000 €	80 000 €	100%	DREAL		pas de FA	Transition écologique
Total					101 336 633 €	484 198 €					



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ARC
AGGLOMERATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE



Association du
Pays Compiégnois